

**Réunion sous-régionale sur le
suivi du processus de
l'application des législations
forestières et la gouvernance
en Afrique (AFLEG)**

**Libreville, du 13 au 14 juillet
2005**

***RAPPORT DE LA
REUNION***

Table des Matières

	Résumé exécutif
	Executive summary
	Abréviations et acronymes
1.	Introduction
2.	Contexte et Historique du processus AFLEG
3.	La réunion de Libreville
3.1	Objectifs
3.2	Session d'ouverture
3.3	Synthèse des analyses des situations et des perceptions par pays (CSPA)
3.3.1	Objectifs de l'étude
3.3.2	Données générales : présentation du secteur forestier et faunique
3.3.3	Niveau d'appropriation du processus AFLEG par toutes les parties prenantes dans les pays
3.3.4	Activités forestières illégales et leur impact
3.3.5	Evaluation du niveau de satisfaction de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle AFLEG dans les pays
3.3.6	Perception du pays dans les efforts fournis par les parties prenantes dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle
3.3.7	Analyse de la perception de l'équilibre entre les pays consommateurs et les pays producteurs
3.3.8	Mécanismes de suivi des progrès réalisés
3.3.9	ctions concrètes et initiatives novatrices déjà entreprises dans la mise en oeuvre de la déclaration ministérielle AFLEG au niveau national et sous-régional par les différentes parties prenantes (administration, Parlementaires, ONG, etc.)
3.3.10	Points critiques et actions prioritaires à moyen terme
3.4	Discussion des CSAP
3.5	Présentation des partenaires au développement
3.6	Travaux de groupes
3.7	Recommandations
3.8	Evaluation de la réunion
3.9	Session de clôture
4.	Conclusions et perspectives
Annexes	
-	Programme de la réunion
-	Discours d'ouverture
-	Rapports CSAP des consultants nationaux
-	Présentations des partenaires
-	Travaux en groupes
-	La pyramide
-	Tableaux des niveaux de pyramide
-	Discours de clôture
-	Comunique final
-	Glossaire
-	Liste des participants

Résumé exécutif

Sur l'initiative de la Banque Mondiale, un atelier a été organisé du 13 au 14 juillet à l'hôtel InterContinental de Libreville (Gabon) pour faire le point sur le processus d'application des lois forestières et de la gouvernance en Afrique (AFLEG). Depuis la Déclaration ministérielle AFLEG d'octobre 2003, par laquelle les gouvernements des pays africains se sont engagés à éliminer l'exploitation illicite et les pratiques de corruption qui y sont associées dans le secteur forestier, c'est la première initiative concrète à l'échelon régional pour décider des prochaines étapes à franchir pour la mise en œuvre du processus.

Six pays regroupant des représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé ont été invités à participer à la réunion, à savoir : le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Gabon et la République du Congo.

Les deux objectifs principaux de la réunion étaient de :

- Améliorer et valider les messages issus de l'exercice d'analyse de la situation et de la perception par pays « *Country situation and perception analysis* » (CSPA)
- Atteindre un consensus sur les actions prioritaires à lancer aux niveaux national et régional.

En dehors des communications officielles, la réunion a été conduite de la façon suivante :

- Présentation des CSPA par les consultants nationaux qui les ont réalisés
- Présentation de la synthèse des CSPA par l'IUCN
- Présentation des activités connexes des partenaires
- Travaux de groupes.

Trois éléments importants se sont dégagés de la réunion, à savoir :

- Sur la base des présentations par pays, il apparaît que des initiatives innovatrices et couronnées de succès ont été entreprises dans différents pays en relation avec la mise en œuvre du processus AFLEG. Parmi celles-ci nous pouvons citer : révision et mise à jour de lois et codes forestiers, établissement de partenariats volontaires (dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne FLEG-T), renforcement de la société civile et de sa plus grande participation dans les prises de décision en rapport avec le secteur forestier, etc.
- La réunion a souligné l'importance du plan de convergence de la COMIFAC comme élément de base solide pour un aménagement durable des forêts du Bassin du Congo et les participants ont unanimement reconnu que le processus AFLEG constituait une initiative importante afin de contribuer à atteindre les objectifs formulés dans le Plan de convergence
- La réunion a aussi conclu que les processus AFLEG et FLEG-T étaient mutuellement consistants et que leurs synergies devaient être exploitées au maximum afin d'atteindre les objectifs du Plan de convergence.

Au vu des discussions, il est apparu clairement qu'il y avait nécessité de procéder à une meilleure diffusion de l'information et qu'une meilleure compréhension des initiatives, à la fois dans la région et à l'extérieur, était nécessaire pour promouvoir un sentiment d'optimisme et pour tirer partie des « *success stories* » existantes.

La prochaine étape pour les pays consistera en l'élaboration d'un plan d'action, qui devrait faire partie intégrante du plan forestier national (PFN) et être en lien direct avec le Plan de convergence.

Executive summary

At the initiative of the World Bank a workshop was held on July 13-14th, 2005 at the InterContinental hotel in Libreville (Gabon) on the follow-up of the Africa forest law enforcement and governance process (AFLEG). Since the AFLEG Ministerial Declaration of October 2003, whereby several African Governments committed themselves to the elimination of illegal logging and associated corruption practices in the forest sector, this is the first concrete initiative at the regional level to decide on the next steps for follow-up of the implementation process. Six countries were represented by participants from government services, the Civil Society and the private sector. These countries are Burundi, Cameroon, Central African Republic, Democratic Republic of Congo, Gabon, Republic of Congo.

The two main objectives of the workshop were:

- To review and to adopt the Country Situation and Perception Analysis (CSPA)
- To decide and prioritise on the actions to undertake.

Apart from the official communications, the meeting was divided into four main parts:

- Presentation of the CSPA for each country
- Presentation of the synthesis of the CSPA prepared by IUCN
- Presentation of the partners
- Work in groups

In general the positive aspects, which emerged from the meeting, are:

- There was a real need to re-activate the AFLEG process
- Objectives of the meeting were clear and in line with the problematic
- Presentation of partners and themes discussed within the groups were well in connection with the thematic
- Concepts and definition were clarified.

Weaknesses have been mentioned in relation with:

- The weak participation of the private sector and the Civil Society to the meeting
- The low level of understanding of the process by the people who are in charge of its diffusion
- The meeting was too short to go in depth
- The CSPAs were too general and didn't give enough description of the real problematic within each country (illegality, lack of prioritisation and quantification of actions, not always reflecting the reality of the country)

Three important elements came out from the meeting, i.e.:

- From the country presentations, it appeared that several innovative and successful initiatives aimed towards improving FLEG were taking place in this region. Some examples are—revision and updating of forest laws and regulations, voluntary partnership agreements (under the FLEG-T initiative), strengthening of civil society and its greater participation in decision-making processes related to forestry, etc.

- The meeting focused on the importance of the Plan of Convergence of the COMIFAC as a solid foundation for the sustainable management of forests in the Congo Basin countries, and the participants widely agreed that AFLEG was an important initiative to help achieve the objectives articulated in the Plan of Convergence.
- The meeting agreed that AFLEG and FLEGT are mutually consistent approaches and their synergies should be harnessed as much as possible in fulfilling the objectives of the Plan of Convergence

From the discussions it became clear also that there is a need to disseminate information and that a better understanding of these initiatives, both within the region and in other regions, was needed to promote a feeling of optimism and to draw inspiration from the success stories.

Other elements came out of the group discussions, i.e.:

- The need to involve all donors and development partners in the implementation of the AFLEG Ministerial declaration
- The need to prioritise actions at national and regional levels, in order to facilitate the implementation
- The need to take into account the concerns of the Civil Society and the Private sector in the implementation of the AFLEG process
- The need to reinforce the institutional capacities of the people involved in the implementation of the AFLEG process.

Recommendations were made as follow:

- Less speeches and more actions
- More consultation between the different actors
- Forest and fiscal policies between the countries need to be harmonized
- The World Bank and other partners should support the elaboration of a sub-regional strategy for the AFLEG process
- A monitoring & evaluation system must be put in place
- Financial support for the implementation need to be found
- Countries should elaborate NFPs integrating the AFLEG issue
- An independent observer should be designated in each country
- Countries should facilitate the tripartite collaboration between the State, the private sector and the Civil Society
- A focal point for the AFLEG process, designated amongst the high-up civil servants within the central administration, should exist in each country

As a conclusion of this workshop, it can be said that expected results and outputs have been achieved and the participants, working in a good mood and with active participation, made relevant recommendations. The meeting gave also the opportunity to review the perception and the follow-up of the AFLEG process by the different actors within the countries. The meeting highlighted the reality of the situation in terms of law enforcement and governance and gave a good basis to continue the actions already initiated in relation with AFLEG and FLEGT processes in a better-structured and organised way.

Therefore, the next step would be for the countries to establish action plans, as part of their National Forest Programme (NFP) and in line with the Plan of Convergence of the COMIFAC.

A tool has been proposed to the participants to help the countries establishing a prioritisation of their actions based on the existing information collected in the CSPAs. The result should be a kind of road map giving outputs and deadlines, clarifying repartition of roles and responsibilities within the actors and identifying financial support available at national level and needed from outside.

Liste des abréviations

ADIE	Association pour le développement de l'Information environnementale
AFLEG	Africa Forest Law Enforcement and Gouvernance
ANN	Alliance nationale pour la Nature
AVP	Accord Volontaire de Partenariat
BAD	Banque Africaine de développement
BRAC	Bureau régional pour l'Afrique centrale
CARPE	Central Africa Regional Program for the Environment
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources forestières et fauniques
CEMAC	Communauté Economique et monétaire d'Afrique Centrale
CIFOR	International Center for Forestry Research
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPA	Country Situation and Perception Analysis
DFID	Département pour le Développement International
DGIS	Directorate-General for International Cooperation (Pays-Bas)
EU	European Union
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'Alimentation
FLEGT	Application de Législation, la Gouvernance Forestière et les échanges commerciaux
FORCOMS	Forest Concession Monitoring Systems
GNT	Groupe Nationale de Travail
GTZ	Coopération Allemande
IFIA	Interafrican Forest Industries Association
Intercooperation	Organisation suisse pour le Développement et la Coopération Internationale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OAB	Organisation Africaine de Bois
OIBT	Organisation International de bois Tropicaux
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSIFC	Observatoire de suivi indépendant des forêts du Congo;
PAFC	Pan-African Forest Certification
RAPAC	Réseau Aires Protégées d'Afrique centrale
RAAF	Réseau Africain d'Action Forestière
PCI	Principes Critères et Indicateurs
REFADD	Réseau des Femmes Africaines pour le développement Durable
REPAR-CEFDHAC	Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et

SCPFE	Environnementale en Afrique centrale Service de contrôle des produits forestiers et fauniques à l'exportation
SIGEF	Système d'Information Géographique de la Direction Générale de l'Economie Forestière
SNV	Organisation Néerlandaise de développement
UICN	Union Mondiale pour la Nature
USLAB	Unités de Surveillance et de Lutte Anti braconnage
WCS	World Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature

1. Introduction

Par la déclaration ministérielle AFLEG d'octobre 2003, les gouvernements africains se sont engagés à éliminer l'exploitation illégale et les pratiques de corruption qui y sont associées dans le secteur forestier. Dans cette déclaration, la Banque Mondiale a été invitée à financer une réunion des représentants régionaux du processus AFLEG, en marge d'une autre réunion concernant les forêts afin de décider sur les prochaines étapes nécessaires au suivi de la mise en œuvre du processus. Toutefois après la conférence ministérielle de Yaoundé en octobre 2003, l'enthousiasme a faibli. Pour cette raison, le BM a mandaté Intercooperation pour organiser des consultations pour réactiver le processus. A l'époque où ce contact a eu lieu, l'IUCN qui est l'agence de facilitation de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), organisait avec l'appui du DFID une série d'ateliers de sensibilisation et de consultation à Libreville (Gabon), Yaoundé (Cameroun), Kinshasa (RDC), Brazzaville (Congo) respectivement les 17, 20, 25 et 29 janvier 2005. Ces ateliers ont jeté les bases de la consultation tripartite du Bassin du Congo qui s'est tenue à Brazzaville le 29 janvier 2005, dans le but d'intégrer les aspects AFLEG dans l'agenda du sommet des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale de février 2005. Les recommandations clés pour cette consultation étaient les suivantes :

- Finalisation et mise en œuvre des plans d'action régionaux et nationaux
- Développement des mécanismes de financement des plans d'action.

Tenant compte de cette évolution, Intercooperation, en consultation avec la Banque Mondiale, a accepté de faciliter le processus avec une sous-région pilote, le Bassin du Congo, en se concentrant sur les aspects suivants :

- Essayer de faire changer l'idée reçue que le processus AFLEG est top-down et qu'il est imposé par les bailleurs de fonds
- Surmonter l'impression que pour les pays africains le processus AFLEG implique seulement des obligations et aucun droit vis-à-vis des bailleurs de fonds et des pays importateurs.
- Adopter des actions pratiques immédiates et à moyen terme aux niveaux national et régional. Ceci pourra être fait en se basant sur les plans d'action nationaux et régionaux développés par la société civile, le secteur privé et les parlementaires dans le cadre des ateliers nationaux sous-régionaux financés par IUCN/DFID.

Les pays retenus pour ce programme pilote de la sous-région sont ceux qui étaient présents à la Conférence Ministérielle, et qui sont membres de la COMIFAC, à savoir : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo.

Le but de la facilitation par Intercooperation était donc d'assister à la préparation et à l'organisation de la rencontre sous-régionale AFLEG, afin d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus pour chacun sous-région du continent africain. Cette tâche s'est réalisée en trois étapes, à savoir l'établissement des contacts pour la préparation de la rencontre sous-régionale, l'établissement de la situation et l'analyse de perception (Country Situation and Perception Analysis -CSPA) pour chaque pays de la sous-région, et l'organisation et la facilitation de la réunion sous-régionale.

La réunion sous-régionale s'est tenue à Libreville, Gabon, les 13 et 14 juillet 2005. Le présent rapport fait la synthèse de son déroulement et présente ses résultats.

2. Contexte et historique du processus AFLEG

Les pays africains se sont efforcés d'aborder la question de la gestion durable des forêts dans différentes réunions, y compris le **sommet de Yaoundé de 1999**, où les chefs d'Etat de la sous région du Bassin du Congo se sont engagés à oeuvrer ensemble pour faire en sorte que les forêts demeurent une ressource économique renouvelable et une source de biodiversité.

Les Ministres de plusieurs pays d'Afrique ont émis par la suite le souhait de se concentrer plus particulièrement sur les questions liées à la FLEG – forest law enforcement and governance. Le processus **AFLEG** qui en a résulté, initié lors de la 31^{ème} session du Conseil International des Bois Tropicaux en novembre 2001, a pour objectif de renforcer l'engagement au plus haut niveau en Afrique afin de construire la capacité nécessaire au respect de la législation, en particulier en relation avec l'exploitation illégale et la chasse, le commerce y relatif et la corruption.

Le processus AFLEG fait partie du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il vise à renforcer l'engagement de la communauté internationale et l'ensemble des acteurs concernés. Les objectifs du processus AFLEG sont de confirmer la volonté et l'engagement des gouvernements des pays producteurs et consommateurs des bois tropicaux et des autres partenaires de FLEG, de prendre en compte la nécessité d'une responsabilité partagée et d'une meilleure collaboration entre les différents acteurs et de développer un programme d'actions.

En mai 2002, le Conseil International pour les bois tropicaux (ITTC) dans sa 32^{ème} session a adopté une décision sur le **renforcement de la législation forestière** en Afrique, qui préconise la collection de données sur les forêts en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo et en République du Congo afin d'améliorer l'aménagement des concessions forestières et d'assurer la conservation des Aires Protégées.

La session a aussi décidé de promouvoir le concept de gestion durable dans le bassin du Congo en s'engageant dans le cadre d'un sommet mondial sur le développement durable.

La réunion préparatoire de la Conférence Ministérielle AFLEG: du 18 au 20 juin 2002, la République du Congo a accueilli la réunion préparatoire pour la conférence ministérielle AFLEG. Cet événement, qui s'est tenu à Brazzaville, a réuni 70 experts de 27 pays, représentant les gouvernements, les organisations internationales, les ONGs et le secteur privé. Les participants ont échangé leurs expériences et leurs connaissances sur les aspects de FLEG en Afrique et ont globalement identifié les domaines prioritaires. Ils ont préparé les éléments d'une déclaration ministérielle sur la FLEG pour les forêts d'Afrique, qui contenait les éléments suivants:

- l'application juste et équitable des lois forestières ;
- les incitations économiques ;
- la réforme agraire ;
- l'octroi des concessions ;
- les subsides et les capacités de transformation ;
- les actions immédiates et coordonnées au niveau national, régional et international en vue de s'attaquer aux actions contrevenant la loi, y compris l'exploitation illégale ;
- le commerce illégal et la corruption; la transparence;
- la sensibilisation, particulièrement dans les zones de conflit;
- le monitoring;
- le partenariat;
- les situations de conflit;
- les capacités technologiques et les infrastructures.

En prélude à la conférence ministérielle, l'UICN, Agence de Facilitation de la CEFDHAC, a organisé, grâce à l'appui du Département pour le Développement International (DFID) et d'autres partenaires, des ateliers régionaux en Afrique en vue de promouvoir la contribution de la société civile dans l'élaboration de la Déclaration Ministérielle, à savoir :

- Deux réunions de concertation entre la société civile et le secteur privé d'Afrique centrale et de l'Ouest à Douala, Cameroun, respectivement du 14-15 Mars et du 1 au 2 septembre 2003;
- Une réunion préparatoire pour la société civile d'Afrique Australe, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale au Cameroun le 13 octobre 2003;
- Une réunion régionale de préparation de la société civile de l'Afrique de l'Est à Nairobi en février 2003;
- Une réunion régionale de préparation de la société civile de l'Afrique de l'Ouest à en mars 2003 à Ouagadougou;
- Une réunion régionale de préparation de la société civile de l'Afrique Australe en avril 2003 à Johannesburg;
- Une conférence préparatoire de la société civile et le secteur privé de l'Afrique en octobre 2003.

La **Conférence Ministérielle AFLEG** s'est tenue au Cameroun du 13 au 17 octobre 2003, avec la participation des représentants des pays et organisations partenaires. 39 gouvernements africains étaient représentés, y compris certains pays consommateurs clés et l'Union Européenne. Un nombre de Ministres, à la fois des pays producteurs et consommateurs étaient présents durant les négociations.

La Déclaration Ministérielle AFLEG a fait des propositions concrètes, dont notamment:

- De travailler à renforcer la mise en œuvre des objectifs AFLEG à l'intérieur du processus NEPAD, mais aussi de la COMIFAC, de l'OAB et des autres organisations similaires.
- De travailler en concertation avec les autres initiatives existantes telles que le plan d'action FLEGT de l'Union Européenne et l'initiatives présidentielle des USA pour combattre l'exploitation illicite.
- D'intégrer le FLEG dans les Plans Forestiers Nationaux.

La Conférence a par ailleurs invité la Banque Mondiale à financer, dans les 6 mois, une réunion régionale des représentants du processus AFLEG, en marge d'une réunion sur les forêts afin de décider sur les étapes du suivi de la mise en œuvre du processus.

Les Ministres ont reconnu que la mise en œuvre des objectifs de l'AFLEG devait se faire à travers les institutions régionales et sous-régionales existantes.

La COMIFAC a d'ailleurs immédiatement capitalisé les objectifs de AFLEG dans son plan de convergence. Elle devrait appuyer les différents Etats dans le processus de négociation avec les pays donateurs pour la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle.

L'Union Mondiale pour la Nature (UICN), Agence de Facilitation de la CEFDHAC, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo, la Société Civile, les Parlementaires et le Secteur privé d'Afrique centrale, et avec l'appui financier du DFID, a organisé à Brazzaville au Congo, le 29 janvier 2005, **l'atelier sous-régional sur l'implication de la Société Civile et du Secteur Privé** dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle relative au Processus AFLEG.

Le 5 février 2005, le **2^{ème} sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale** s'est tenu à Brazzaville afin d'examiner le degré de mise en œuvre des engagements souscrits en mars 1999 et contenus dans la déclaration de Yaoundé. Au cours de cette réunion, les Chefs d'Etat ont signé le Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et ils ont adopté le Plan de Convergence sous-régional.

3. La réunion de Libreville

3.1 Objectifs de la réunion

Deux objectifs globaux ont été fixés pour la réunion, à savoir :

- Améliorer et valider les messages issus de l'exercice « Country situation and perception analysis » (CSPA) ;
- Atteindre un consensus sur les actions prioritaires à lancer aux niveaux national et régional.

Plus spécifiquement la réunion visait à :

- Encourager l'appropriation et l'initiative locale pour mener des actions concrètes de mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG ;
- Formaliser les approches consultatives au niveau national;
- Promouvoir des partenariats de financement avec des organisations de développement bilatérales et multilatérales pour mettre en œuvre les actions prioritaires dans les pays et dans la sous-région ;
- Encourager la mise en place d'une task force au niveau sous-régional pour effectuer un suivi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre.

3.2 Session d'ouverture

La session d'ouverture a été ponctuée par cinq allocutions à savoir : celle de l'Intercooperation, de l'UICN-BRAC, de la Banque Mondiale, la COMIFAC et celle du Gouvernement gabonais.

Dans son allocution, le représentant de l'Organisation suisse pour le Développement et la Coopération Internationale (Intercooperation), Dr. James GASANA, a remercié tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la préparation de la réunion. Après avoir retracé l'historique de celle-ci, il a souhaité que les résultats des présentes assises contribuent à renforcer les moyens de surveillance et les capacités des administrations responsables de l'exécution des politiques forestières. Enfin il a lancé un vibrant appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui aux efforts des pays de la sous-région en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Dans son allocution, le Directeur Régional de l'UICN-BRAC, Facilitateur de la CEFDHAC, Monsieur Daniel NGANTOU, s'est appesanti sur les différentes actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG, notamment les réunions préparatoires et les ateliers nationaux et sous régionaux sur l'implication de la société civile, du secteur privé et des parlementaires. L'UICN, a-t-il dit, s'est engagée à rechercher et à consolider tout partenariat pouvant appuyer le processus AFLEG et FLEGT en Afrique Centrale. Elle explorera ainsi avec les coopérations bilatérales ou multi-latérales actives dans ce processus, la possibilité de financement pour maintenir la dynamique déjà engagée. Et enfin, elle veillera à la participation des différents acteurs de la CEFDHAC dans la consolidation du processus AFLEG.

A son tour, le Représentant de la Banque Mondiale, Dr. Nalin KISHOR, s'est appesanti sur l'impact de l'exploitation illégale dans son ensemble qui cause une perte de 10 milliards de dollars

par an, aux pays en développement producteurs de bois, soit six à sept fois la valeur de l'aide apportée à ce secteur. Après avoir cité quelques causes de cette exploitation illégale, il a suggéré, par exemple, qu'il soit procédé à la simplification des législations forestières, ce qui pourrait faciliter leur mise en œuvre et réduire l'ampleur du problème. Enfin, il a souhaité que les présentes assises puissent permettre un échange fructueux d'expériences et soit l'occasion d'un apprentissage par la pratique.

Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, le Prof. Jonas NAGAHUEDI SODI, s'est réjoui de la présente réunion organisée sous l'égide de la Commission. Cette réunion permettra aux différentes parties prenantes de faire le point sur les actions menées et de partager leurs visions sur le processus AFLEG. A cet effet, l'étude préalablement conduite dans les pays constitue une excellente base de travail permettant de dresser l'état des lieux, et de présenter le niveau d'appropriation de ce processus. Les actions menées au niveau national devront s'inscrire dans le cadre d'une stratégie sous régionale. Par ailleurs il a souhaité que le processus AFLEG soit articulé à celui du plan d'action FLEGT de l'Union Européenne en vue de la mise en place des accords de partenariat volontaire avec les pays de la sous région, afin d'y freiner l'exploitation illégale des ressources forestières.

Monsieur Pierre MOUSSAVOU, Directeur de Cabinet, représentant S.E Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature, a souhaité une cordiale bienvenue à toutes les délégations. Il s'est appesanti sur l'exploitation illégale comme étant une préoccupation sous régionale qui s'inscrit dans la Déclaration Ministérielle AFLEG d'Octobre 2003 à Yaoundé. Après avoir relevé la volonté du Gabon de mettre en place une gestion durable des ressources forestières, il a estimé que la tenue de cet atelier vient en réponse à ces attentes. En souhaitant un bon déroulement et un plein succès aux travaux, le Directeur de Cabinet a déclaré ouvert l'atelier sous-régional sur le suivi du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG).

3.3 Synthèse des situations par pays

3.3.1 Objectif de l'Etude

Des analyses CSPA ont été réalisées dans les 6 pays retenus pour relancer le processus AFLEG. L'objectif général de ces études était de donner l'occasion aux pays concernés de s'exprimer sur les aspects relatifs au processus AFLEG et plus particulièrement sur les points suivants :

La signification politique du processus AFLEG pour le pays

L'appropriation du processus AFLEG par les pays

La perception dans les pays des liens entre ce processus et les autres forces synergiques ou en contradiction en jeu en Afrique Centrale

Les suggestions pour trouver un équilibre à l'intérieur du processus AFLEG par lequel les pays consommateurs et les pays producteurs deviendraient des partenaires égaux pour faire face à ce problème

Recueillir les informations sur ce qui a été fait depuis la déclaration ministérielle, quelles sont les lacunes principales et qu'est ce qui est perçu comme éléments critiques pour identifier les actions prioritaires.

Les consultants ayant réalisés les études dans les 6 pays les ont présentées lors de l'atelier (cfr. rapports individuels en annexes). A la suite de ces présentations, l'IUCN a également présenté la synthèse des éléments clés de ces études. Cette synthèse est présentée dans le chapitre 3.3.2 ci-dessous.

3.3.2 Données générales: présentation du secteur forestier et faunique

a) Couvert végétal et richesse biologique

Avec une très riche diversité floristique et faunique, les six pays concernés par l'étude (Cameroun, Burundi, Gabon, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine) se situent dans le Bassin du Congo, qui comprend l'un des plus grands massifs forestiers du monde après l'Amazonie. A l'exception du Cameroun, la révision des législations forestières pour mitiger les dangers dû à l'utilisation non durable des ressources forestière dans la plupart des pays date des années 2000 (République du Congo 2001 ; Burundi 2000 ; Gabon 2001 ; RCA 2000 ; et RDC 2002).

Les formations forestières dans cette sous-région vont de la forêt dense humide à la savane humide et sèche en passant par une végétation diversifiée. On y dénombre, entre autres, les mangroves, les forêts inondées et marécageuses, les forêts du bassin côtier, les forêts de montagne, les forêts des plateaux, les forêts dégradées, les steppes, les savanes, etc. Cette diversité d'écosystèmes reflète la diversité phytogéographique qui a doté le Bassin du Congo d'un patrimoine forestier unique en Afrique et dans le monde. La contribution des forêts au PIB varie entre les différents pays (1% pour le Burundi ; 9% pour le Cameroun ; 2% pour le Congo ; 4,7% pour le Gabon).

b) Quelques chiffres indicatifs

RDC

Elle compte 150 millions d'hectares de forêts répartis en forêts denses, forêts claires et formations arbustives. Elle abrite la moitié des forêts denses humides d'Afrique. Le pays compte 5 sites du patrimoine mondial, à savoir : les parcs nationaux de Virunga, de la Garamba, de Kahuzi – Biega et de la Salonga, ainsi que la réserve de faune à Okapi. La faune de la RDC est très variée et comprend 54,1% des espèces inventoriées en Afrique. Dans l'ensemble, la Cuvette Centrale héberge 16 espèces endémiques des primates et 109 espèces de mammifères. Le pays compte environ 1086 espèces d'oiseaux dont environ 36 % sont endémiques et vivent principalement dans les forêts de montagne et de transition de l'Est.

Le Burundi

Malgré son faible taux de couverture forestière, le Burundi jouit d'une importante diversité biologique, les écosystèmes y sont répartis en deux grands groupes dont : les écosystèmes terrestres et les écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques. Il possède 13 aires protégées réparties en 4 catégories, à savoir les Parcs Nationaux, les Réserves Forestières Naturelles, les Monuments Naturels et les Paysages Protégés. Ces aires occupent une superficie d'environ 127 662 hectares. En ce qui concerne la diversité des espèces sauvages, notons que la flore vasculaire du Burundi est estimée à 2909 espèces réparties en 1046 genres et 195 familles. Pour les vertébrés, l'inventaire fait état de 163 espèces de mammifères, tandis que pour les ressources forestières artificielles, 67 espèces, dont la quasi-totalité est exotique, constituent les espèces sylvicoles et agroforestières.

RCA

Les formations forestières couvrent environ 40 millions d'hectares repartis en forêts denses humides qui font 5,2 millions d'hectares dont 3,5 millions dans le sud-ouest, et 1,7 millions d'hectares dans le sud-est. Les forêts denses sèches couvrent 6,5 millions d'hectares et le reste qui est composé de savanes arborées et arbustives constitue la majeure partie du territoire. On compte en Centrafrique des forêts classées (au nombre de 46) pour une

superficie avoisinant 634 000 hectares repartis sur l'ensemble du territoire dans les zones de forêts que celles de savane. On y dénombre également 209 espèces de mammifères et 537 espèces d'oiseaux sont présentes sur le territoire. La République Centrafricaine regorge d'énormes potentialités en matière ligneuse essentiellement le bois, et d'autres produits forestiers non ligneux.

Gabon

La biomasse forestière du Gabon est de 23 544 500 d'ha dont 22 527 600 ha de forêt de basse et moyenne attitude, 404.000 ha de forêt marécageuse et 612.900 de forêt de mangroves et de forêts marécageuses attenantes. Elle compte environ 8 000 espèces végétales avec 20% de taux d'endémisme. Le Gabon recèle 150 espèces de mammifères et 600 espèces d'oiseaux dont plusieurs sont endémiques. Le CENAREST, en 1979, a également répertorié 65 espèces de reptiles terrestres et d'eau douce et environ 100 espèces d'amphibiens.

Congo-Brazzaville

Au Congo, on estime à environ 20 millions d'hectares la superficie des forêts, dont 12 millions des forêts denses sur sol ferme et 8 millions de forêts marécageuses ou inondées. L'ensemble des inventaires forestiers effectués au Congo depuis 1970 porte à l'heure actuelle sur 7331 772 ha (inventaire de planification).

Cameroun

Le patrimoine forestier Camerounais est estimé à 22 millions d'ha. La forêt camerounaise représente 60 % du territoire national. Les forêts denses humides occupent plus de 17,5 millions d'Ha. L'inventaire forestier national réalisé sur 14 millions d'Ha en forêts a révélé un potentiel exploitable de 1,5 milliards de m³.

3.3.3 Niveau d'appropriation du processus AFLEG par toutes les parties prenantes dans les pays

Les analyses présentées montrent que le niveau d'appropriation diffère entre les pays, entre les parties prenantes dans chaque pays, voire au sein des parties prenantes. La méconnaissance du processus AFLEG peut être expliquée par les facteurs suivants :

- la non vulgarisation du Processus chez les différents acteurs;
- le manque de financement pour définir et mettre en œuvre certaines activités ayant trait à la mise en œuvre de la Déclaration et son plan d'Action;
- l'écroulement de pôles de diffusion de l'information au niveau de la société civile et la cristallisation des activités non seulement au niveau des capitales de ces pays, mais aussi au niveau de décisions des ONGs et de l'Administration.

L'appropriation du Processus dans les Administrations en charge des forêts se limite dans la majorité des cas aux directions en charge des forêts et aux conseillers des Ministres (Directeurs des Forêts, Directeur de la Coopération, Point focal AFLEG etc.). Au sein de l'Administration, le Burundi et la RCA n'ont pas encore des points focaux AFLEG, ce qui rend l'appropriation du Processus par les administrations respectives.

3.3.4 Activités forestières illégales et leur impact

L'exploitation forestière illégale est une réalité dans tous les pays, malgré certaines actions prises par les Gouvernements et d'autres parties prenantes pour renverser la situation. Elle comprend non seulement l'exploitation illicite, mais également l'ensemble du secteur forestier, de l'allocation des terres à l'exploitation, le recours à la corruption pour obtenir des droits d'exploitation, l'extraction sans autorisation, l'extraction dans les aires protégées, l'abattage d'essences protégées, l'exploitation au-delà des limites autorisées, l'infraction à la réglementation des transports, la transformation pour l'exportation, non-paiement des taxes et fausse déclaration de douane.

Une étude de la Banque mondiale en 2002 (*World Bank Revise Strategy- 2002*) il est estimé que certains gouvernements des pays producteurs de bois perdent environ 10 à 15 milliards de dollars américains de revenu par an. Selon la même étude, 80 à 90% des activités forestières dans pays concernés sont illégaux. Selon une étude confidentielle toujours de la Banque mondiale, mais cette fois ci en RDC et diffusé en 2004, sur les 160,000 m³/an que produisent les exploitants forestiers nationaux, 98 % sont qualifiés informels, donc illégale parce qu'ils n'ont pas de permis de coupe officiels et ne versent pas des taxes au Trésor Public.

Il va sans dire que cette énorme perte des ressources financières par les Etats a une répercussion grave sur le développement dans les pays producteurs, notamment les populations locales et autochtones. Les conséquences du sous-développement sont les conflits armés (RDC, Congo-Brazzaville, RCA), les conflits entre les gestionnaires des ressources et la population riveraine (Cameroun), les conflits entre les villages, la déperdition des fibres filiales, etc. Face à cette situation, les populations se tournent vers des activités illégales pour tenter de subvenir à leurs besoins primaires.

3.3.5 Evaluation du niveau de satisfaction de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle AFLEG dans les pays

a) Réforme Législative et institutionnelle

Généralement, les parties prenantes sont satisfaites des réformes législatives et institutionnelles dans les pays. L'immense majorité des pays venaient d'adopter leurs nouvelles lois ou code forestière (Cameroun en 1994, RDC en 2000, Congo-Brazzaville 2001, Burundi en 2000). Cette satisfaction vient du fait que les aspects liés à la lutte contre la corruption, la conciliation entre la conservation et les exigences du développement, la gestion collective des ressources naturelles, la transparence dans la gestion des ressources forestières, la promotion de la bonne gouvernance etc. sont mises en exergue. Néanmoins, l'inquiétude des uns et des autres est basée sur la non-application de ces nouvelles lois par les parties prenantes, notamment le pouvoir public.

b) Application des lois et systèmes de contrôle

Le niveau d'application des lois et le système de contrôle restent très faibles dans tous les pays à cause de l'insuffisance des effectifs, des moyens financiers et logistiques ainsi que le niveau très bas des salaires, ce qui encourage la corruption et les pressions internes et externes. A titre d'exemple au Congo, 1 agent est appelé à gérer, contrôler et appliquer les lois dans environ 350.000 ha de forêts sans un équipement adéquat et adapté. Les contrôles ne sont pas systématiques mais sont sporadiques dans nombre des cas. En RDC, les parties

prenantes comme les ONG et le secteur privé considèrent les systèmes de contrôle mise en place par les Administrations comme favorisant les tracasseries et la corruption.

c) Suivi et évaluation des activités

La mise en place d'une brigade mobile de contrôle dans le domaine des activités d'exploitation forestière et de protection de la faune sauvage dans certains pays comme la RCA et le Cameroun a donné de bons résultats non seulement en terme de recouvrement, mais également dans la réduction des activités et les trafics frauduleux. Au Gabon, la mise en place du système SIGEF et la Commission des administrations (Eaux et Forêts/Domains/Douanes) pour le suivi des taxes forestières est une action qui mérite d'être encouragée parce qu'elle favorise la collecte des taxes et consolide l'harmonisation des politiques de suivi et évaluation des activités forestières.

Néanmoins, toutes ces bonnes politiques sont limitées par le manque de financement et du personnel pour accompagner sa mise en œuvre effective. La guerre en RCA, RDC, Congo-Brazzaville et la multitude des activités illégales et la corruption dans les pays ne favorisent pas non plus la mise en œuvre effective de ces stratégies de suivi et évaluation des activités forestières.

d) Implication de toutes les parties prenantes

L'une des innovations dans les dispositions réglementaires en matière de la gestion forestière est l'implication de toutes les parties prenantes dans la gestion durable des ressources forestières. En dehors de l'Administration, quelques parties prenantes, notamment les organisations de la société civiles mènent des activités de sensibilisation et des actions « policières » dans certaines concessions forestières pour lutter contre l'exploitation illégale et anarchique des ressources forestières.

En outre, l'implication du secteur privé dans le processus de certification et le Processus « *Forest Concession Monitoring System (FORCOMS)* » dans les pays comme le Gabon, Cameroun, RCA et le Congo consolide ce processus de partenariat dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques. Néanmoins, cette implication se limite à quelques organisations de la société civile et ONG qui circonscrivent leurs actions dans les centres urbains. Ceci peut s'expliquer par le manque de financement et de ressources humaines.

3.3.6 Perception dans les pays des efforts fournis par les parties prenantes dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle

Dans tous les pays, les efforts des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle de l'AFLEG sont à peine perceptibles, que ce soit au niveau de la dissémination de l'information aux communautés de base ou de la mobilisation sociale ou du networking. En effet, la plupart des membres de ces communautés touchées par les enquêtes effectuées au cours de des analyses respectives affirment n'avoir jamais reçu une information relative à l'AFLEG.

Tous les pays affirment que la perception passe par la prise en compte par toutes les parties prenantes y compris l'administration, de la profonde préoccupation sur les sérieuses menaces qui pèsent sur les forêts de la sous région Afrique centrale, et les multiples obstacles à l'application des législations forestières et des politiques. Ainsi, une reconnaissance par l'administration des

droits des populations locales et autochtones et leur implication à la gestion des ressources forestières en vue de leur développement socio-économique et culturel est indispensable.

Des sondages réalisés auprès des parties prenantes ont révélé que la majorité des cadres des services de l'administration qui devraient faire la promotion de l'AFLEG ne connaissent rien sur ce processus. La méconnaissance de ce processus prouve qu'un travail de restitution et d'information n'a pas été faite par ceux qui ont pris part aux réunions sous régionales (RCA, RDC, Burundi). Les efforts fournis par les parties prenantes dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle AFLEG paraissent encore « timides » (Burundi) et la perception est très mitigée (RCA).

3.3.7 Analyse de la perception de l'équilibre entre les pays consommateurs et les pays producteurs

Lors de l'adoption de la Déclaration Ministérielle AFLEG, outre 31 pays qui y ont adhéré, il avait été noté la présence de plusieurs pays du Nord (Allemagne, Belgique, Canada, Etats Unis, France, Italie, Royaume Uni, Suisse, Commission Européenne, etc.) et les organisations internationales. Cela témoigne du fait que ces pays et ces organisations internationales ont fait de la lutte contre l'exploitation illégale leur cheval de bataille.

Tous les pays sauf le Burundi qui n'exporte pas le bois insistent sur les accords bilatéraux de partenariat volontaire (AVP) entre l'Union Européenne et certains pays producteurs de bois dans la lutte contre l'exploitation illégale dans le cadre du processus FLEG-T (Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux).

En effet, les propositions du plan d'action adopté à cet effet par la Commission européenne visent ce qui suit:

- a. le renforcement des capacités régaliennes et de contrôle par des instances étatiques (réformes sectorielles nationales) des pays producteurs de bois;
- b. une plus grande implication de la société civile et du secteur privé (code de déontologie)
- c. la réglementation des importations du bois en provenance de ces pays avec exclusion du bois exploité illégalement;
- d. la promotion des pratiques novatrices initiées par le secteur privé;
- e. la prise en compte par les institutions financières intervenant dans des impacts de l'exploitation forestière sur l'environnement et des impacts sociaux.

Ceci sous-entend que les pays consommateurs doivent mettre à la disposition des pays producteurs une assistance technique et financière en vue de mettre en œuvre ces accords.

Tous les pays soulignent l'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ainsi, les résultats des enquêtes réalisées dans le cadre de la présente étude montrent que la majorité des répondants estiment qu'il n'y a pas d'équilibre entre les pays consommateurs et les pays producteurs des produits forestiers. Trois causes majeures sont à la base de ce déséquilibre :

- le niveau de la pauvreté socio – économique des pays producteurs, lequel favorise l'émergence de l'exploitation illégale des produits forestiers, du commerce illicite et l'insuffisance ou l'absence du financement interne du processus;

- la mauvaise gouvernance de ces pays qui favorisent le développement de la corruption des gouvernants et des administrations chargées de contrôle et l'instabilité juridique qui n'encourage pas les opérateurs économiques à investir en toute quiétude;
- La déliquescence de l'appareil étatique dans certains pays (RDC).

Certains pays (comme le Cameroun) estiment qu'avant de s'engager dans les accords volontaires de Partenariat (AVP), qu'il est indispensable de se mettre en accord sur une définition claire de la légalité qui intègre les aspects nationaux et internationaux de la légalité pouvant garantir le respect des lois. La responsabilité de la délivrance des attestations de légalité ainsi que la définition de celle-ci sont du ressort de l'administration et donc de la souveraineté des Etats. Toutefois, cette tâche peut être dévolue à un organisme compétent dûment mandaté. Celui-ci vérifiera notamment que l'exploitation forestière, le transport ainsi que le commerce qui y sont associés sont effectués conformément à certaines lois définies. Il sera possible de nommer des observateurs indépendants pour assurer la crédibilité du système.

3.3.8 Mécanismes de suivi des progrès réalisés (initiatives et processus sous-régionaux, nouveaux processus, observatoire indépendant...)

Certains pays (Cameroun, Congo, RCA) ont mis sur pied des critères et/ou des outils visant à évaluer les progrès réalisés dans l'application des lois, la gouvernance et la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Il s'agit notamment des audits périodiques, l'observatoire indépendant, l'adoption de la chaîne de contrôle, la traçabilité, le renforcement des contrôles par les services de l'administration, l'implication des organisations de la société civile dans les opérations d'exploitation, les activités de contrôle des origines de bois, de leur cheminement, depuis les parcs en forêts jusqu'aux ports de destination.

D'autres pays comme le Gabon reconnaissent l'existence et la pertinence de tels mécanismes mais évoquent des problèmes financiers pour leur mise en œuvre harmonieuse. La RDC évoque l'absence de tels mécanismes tandis que le Burundi n'en fait pas mention.

Au niveau sous-régional, un mécanisme institutionnel, la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) avec son Plan de Convergence sous-régionale dont la mise en œuvre dans la promotion de la gouvernance et de la lutte contre l'exploitation illégale requiert la participation active de toutes les initiatives considérées comme les bras séculiers de la COMIFAC (CEFDHAC, OCFSA, ADIE, RAPAC...).

Au Cameroun par exemple, tous les mécanismes cités sont déjà mis en place.

Il s'agit des audits périodiques effectués dans les concessions forestières, l'observatoire indépendant, la chaîne de contrôle déjà adoptée par l'administration camerounaise et avec elle, la traçabilité et l'adhésion aux initiatives et processus régionaux et sous-régionaux.

3.3.9 Actions concrètes et initiatives novatrices déjà entreprises dans la mise en oeuvre de la déclaration ministérielle AFLEG au niveau national et sous-régional par les différentes parties prenantes (administration, Parlementaires, ONG, etc.)

A la lumière des 30 résolutions contenues dans la Déclaration ministérielle AFLEG, des actions concrètes ont déjà été entreprises à des degrés divers par les Etats et les autres parties prenantes. En est-il ainsi notamment au niveau de:

- l'harmonisation des politiques forestières et fiscales;
- la connaissance de la ressource;
- l'aménagement des écosystèmes;
- la conservation de la diversité biologique;
- la valorisation des ressources;
- le renforcement des capacités;
- le développement des mécanismes novateurs de financement.

Plusieurs actions ont été menées au niveau des pays :

Pour le Burundi

- La coopération avec les organismes impliqués dans le processus de l'application des réglementations forestières, à l'intérieur du pays et au niveau international, pour éliminer les flux de produits forestiers illégaux ;
- La rédaction des différents textes juridiques en rapport avec la gestion des forêts en concertation avec les différentes parties prenantes en la matière, dans le but de promouvoir la transparence;
- Des émissions radiodiffusées dans le cadre de la promotion de la production et la diffusion d'informations transparentes facilement accessibles au public sur les parcs, les aires protégées, les concessions forestières et autres forêts;
- La prise en compte de certaines pratiques traditionnelles et coutumières dans les législations et spécialement dans le code forestier;
- La mise en place d'une police de l'environnement.

Pour le Cameroun

- La mise sur pied des cellules de lutte contre la corruption dans les ministères ;
- L'adoption d'une stratégie nationale de contrôle au niveau de la généralisation des observatoires indépendants;
- La promotion de la transparence à travers la fluidité et l'accessibilité à l'information, le renforcement de la fluidité des informations;
- La publication des infractions et les titres d'exploitations.

Pour le Gabon

- Elaboration des PCI ;
- Elaboration des normes techniques d'inventaire et d'aménagement ;
- Elaboration des textes d'application du code forestier ;
- Mise sur pied des brigades multidisciplinaires de sensibilisation et de contrôle ;
- Mise en place du SIGEF ;
- Formation des agents dans l'application des textes réglementaires ;
- Signature de la lettre de politique sectorielle adoptée en mai 2004 ;
- Vulgarisation du code de déontologie pour la gestion durable des concessions forestières en Afrique ;

- Promotion du système africain de certification forestière initié à partir des PCI OAB/OIBT à travers la *Pan-African Forest Certification (PAFC)* ;
- Implication de la société civile dans le monitoring et le plaidoyer

Pour la RDC

- Promulgation du code forestier ;
- le comité «Bois» créé par le secteur privé et engagement d'un cabinet d'avocats ;
- Actions de plaidoyer et de lobbying des ONGS nationales ;
- Participation des parties prenantes aux fora nationaux et internationaux

Pour le Congo

- Mise sur pied des dispositifs chargés de l'aménagement et du contrôle des bois à l'exportation qui sont :
 - Le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources forestières et fauniques (CNI AF) ;
 - le service de contrôle des produits forestiers et fauniques à l'exportation (SCPFE) ;
 - Le Fonds Forestier National créé pour assurer le financement des travaux et des études qui visent la protection, l'aménagement et le développement des ressources forestières et fauniques ;
 - Les Brigades Forestières d'Aménagement chargées du contrôle et/ou de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
 - Les Unités de Surveillance et de Lutte Anti braconnage (USLAB) qui contribuent à la gestion de la faune dans les concessions forestières ;
- Pour la société civile ;
 - Adoption en janvier 2005 d'un plan d'action avec 12 domaines stratégiques ;
 - La vulgarisation des d'autres textes sur le secteur soumis à la CEFDHAC ;
 - L'élaboration par AMEA des statuts de création de l'observatoire de suivi indépendant des forêts du Congo (OSIFC) ;
- Pour le secteur privé: L'élaboration en cours des plans d'aménagement(CIB,IFO,Thanry Congo, etc.), et l'adoption d'un code de déontologie et des indicateurs en cours de développement devant concourir à l'élaboration des plans d'aménagement et la gestion des ressources forestières;
- Pour les parlementaires: élaboration d'un Projet d'appui à l'application des lois nationales et les conventions internationales.

Pour la RCA

Harmonisation des politiques forestières et fiscales

La RCA a signé les conventions internationales et est en train de finaliser son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont le sous secteur environnement occupe une bonne place. Ce CSLP s'intègre parfaitement dans l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD).

Connaissance de la ressource

Un accord de financement est déjà donné par l'OIBT pour le financement du projet d'un observatoire satellite pour contrôler les activités d'exploitation forestière.

Aménagement des écosystèmes

- Presque tous les permis forestiers en Centrafrique sont sous convention d'aménagement ;

- Une commission d'attribution des permis forestiers a été mise en place ;
- Dans le cadre de l'application des recommandations des Etats Généraux, un comité de suivi a été mis en place. Son fonctionnement est assuré par le CAS-DFT. Le travail régulier de ce comité de suivi a permis d'élaborer trois projets de code qui ont été soumis au Gouvernement et qui concernent : le code forestier, le code de protection de la faune et enfin le code de pêche et d'aquaculture ;
- Des initiatives en matière de gestion communautaire sont en cours de financement par la GTZ (Forêt de Bas-Oubangui).

Conservation de la diversité biologique

- Un protocole d'accord entre le Cameroun, le Congo et la RCA pour des Patrouilles mixtes de lutte anti-braconnage dans le parc tri-national Dzanga Sangha ;
- Création d'aires protégées en zone de forêt et à caractère transfrontalier ;
- Actions de lutte contre le braconnage au niveau des Aires protégées en zone de savane et de forêt ;

Valorisation des ressources

- La première réunion du forum des acteurs de la gestion forestière dans le cadre de l'application des PCI s'est tenue du 17 au 18 janvier 2005 à Bangui ;
- Deux brigades mixtes de contrôle des activités forestières et fauniques regroupant certains cadres des Ministères suivants : Eaux et forêts, Finances (Douanes et Impôts), Défense (Gendarmerie) ont été mises en place et sont fonctionnelles ;

Niveau sous-régional

- Implication de plusieurs initiatives et processus qui en leur sein développent des mécanismes qui facilitent l'appropriation du processus AFLEG, comme la CEFDHAC et ses différents réseaux;
- Développement des mécanismes de sécurité et de protection dans et autour des aires protégées. Les Etats aussi se mettent d'accord pour créer des aires protégées transfrontalières telles que la tri-nationale Nouabalé-Ndoki (Congo), Lobéké (Cameroun), Dzanga-Sangha (RCA), le Tridom Dja (Cameroun) - Odzala (Congo) - Minkébé (Gabon);
- Développement des stratégies transfrontalières de collaboration et de lutte anti braconnage entre les administrations des deux pays intervenants dans les sites des plateaux Batékés.

3.3.10 Points critiques et des actions prioritaires à moyen terme

Le plan d'action AFLEG vise à lutter contre l'exploitation illégale, c'est-à-dire exclure le bois illégal du marché, encourager l'utilisation du bois légal. Doù la prise en compte des contraintes existantes.

3.3.10.1 Réforme législative et institutionnelle

Sous cet angle, il existe une faible coordination des activités du processus de la réforme d'où la nécessaire création d'une commission au sein de l'Administration en vue d'analyser l'ensemble des efforts fournis dans le cadre de la réforme

Le manque des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières, l'absence d'un espace de dialogue efficace rassemblant tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du processus est un handicap majeur.

Par ailleurs, l'autre handicap est le déficit d'informations et de la formation en rapport avec le processus AFLEG. On devra prendre en compte l'intégration des notions de gouvernance forestière et de légalité dans les législations nationale et internationale, pouvant être utilisées pour garantir le respect des lois ainsi que dans les programmes académiques des institutions de formation.

Dans certains Etats, l'absence de plans d'aménagement opérationnels malgré le fort engagement manifesté par le secteur privé en ce qui concerne leur élaboration) et l'absence d'un plan d'affectation des terres rend difficile l'identification des terres forestières selon les usages.

3.3.10.2 Application des lois et système de contrôle

Il est évident que les lois et règlements ne peuvent pas être efficacement appliqués sans une cohérence juridique sûre d'avec les autres lois et règlements des secteurs voisins et/ou ayant une incidence directe sur les forêts (sols, eau, agriculture, domaine, etc). Ceci implique des textes complets, harmonisés et accessibles à toutes les parties prenantes.

La manque de zonage définissant les différentes utilisations des terres constituent un handicap non négligeable à l'application des lois.

On note en outre la connaissance insuffisante des lois et règlements forestiers d'où la nécessité de poursuivre le renforcement et la vulgarisation de la législation forestière afin de favoriser son appropriation par les parties prenantes et sa meilleure application.

Le nombre insuffisant de textes publiés non seulement pour l'application de l'ensemble des mécanismes mis en place mais aussi du processus AFLEG (cas des forêts villageoises, des directives nationales d'aménagement, des PCI...)

Une autre contrainte majeure est la persistance de la corruption et des tracasseries administratives dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale des produits forestiers. Il

importe ainsi d'organiser des ateliers nationaux de lutte contre l'exploitation illégale des produits forestiers. Il faudra également prendre en compte les aspects « traçabilité » et « contrôle ».

3.3.10.3 Suivi et évaluation des activités

L'absence de cadre de suivi et d'évaluation des activités du processus AFLEG demeure une réelle préoccupation d'où la nécessaire mise en place d'une structure d'observation indépendante impliquant toutes les parties prenantes.

Cette tâche peut être dévolue à un organisme compétent dûment mandaté. Celui-ci vérifiera notamment que l'exploitation forestière, le transport ainsi que le commerce qui y sont associés sont effectués conformément à certaines lois définies.

L'absence dans certains pays de mécanisme appropriés et d'indicateurs de performance et de vérification opérationnels des actions du processus au niveau de l'administration demeure un handicap. Au Congo, le secteur privé dans le cadre de FORCOMS a identifié des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des activités forestières et la société civile qui dispose tant au niveau national que sous régional de plans d'action devant être revus pour y intégrer des indicateurs de suivi et de vérification.

3.3.10.4 Implication de toutes les parties prenantes

Il y a urgence de faire adhérer les différentes ONG et toutes autres parties gestionnaires des forêts à la philosophie contenue dans la déclaration AFLEG.

La loi prône la gestion participative mais n'a pas prévu de cadre de concertation approprié pour la gestion parcimonieuse des ressources forestières et fauniques.

Le processus AFLEG est encore ignoré par certaines parties prenantes. Il faudra dès lors procéder à des campagnes d'information et de sensibilisation.

3.3.10.5 Financement interne et externe des activités liées à l'AFLEG

En matière de financement interne, les capacités développées par les Etats ne permettent pas d'assurer une gestion parcimonieuse du processus AFLEG. Au niveau de l'Etat les quelques décaissements observables se résument au paiement des subventions dans les institutions sous régionales, régionales et internationales.

La nécessité de la recherche de financements durables au travers des mécanismes novateurs et durables comme par exemple, l'institution d'un permis d'exportation CEMAC pour tout m³ de bois et autres produits forestiers serait salutaire, car la forêt financerait elle-même les actions de sa régénération et de sa gestion.

On devrait aussi exploiter les mécanismes de financements adoptés par le Sommet des Chefs d'Etat à Brazzaville.

Face à cette faiblesse du financement interne et externe, il faudrait promouvoir des activités de lobbying et de mobilisation des financements en faveur de la mise en œuvre du processus.

En signant un APV avec l'UE, l'Administration fera nul doute un pas en avant dans l'élimination de ces contraintes grâce à l'assistance technique et financière apportée par ce type de contrat. Cela pourrait par la suite entraîner une augmentation de contrôle et de la surveillance de légalité de la production de bois. Cependant, un mécanisme de suivi indépendant à mettre en place devrait certifier la crédibilité des opérations et rassurés ainsi les marchés potentiels.

3.4 Discussion des CSPA

L'objectif global qui était d'aider les pays à s'exprimer sur les aspects liés au Processus AFLEG a été globalement, , car :

- la compréhension du processus AFLEG a été améliorée ;.....

l'appropriation du processus AFLEG existe dans certains pays même si elle est faible dans la plupart des cas. Elle pourrait être améliorée grâce à la mise en œuvre des recommandations ; la perception des autres processus liés au processus AFLEG a été ébauchée. A cet effet, il a été recommandé de poursuivre les réflexions dans chaque pays ; Les suggestions sur les liens entre AFLEG et les autres processus ont été faites (voir Communiqué final) et pourraient contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans les pays; La Collecte des informations sur les réalisations depuis la déclaration Ministérielle de 2003 ainsi que les situations critiques dans les pays ont été facilitées par l'étude dans les pays et l'organisation de l'atelier.

En conclusion, cette étude dans les pays d'Afrique centrale est importante car elle a permis d'améliorer la perception du processus AFLEG par les différents acteurs.. Quant à l'atelier, il a permis de faciliter les échanges entre les partenaires au développement et de renforcer les synergies.

3.5 Présentation des partenaires au développement

Après la présentation des rapports par pays et la présentation de la synthèse préparée par l'IUCN, le troisième temps fort de l'atelier a porté sur la contribution des partenaires dans la mise en oeuvre du processus AFLEG. A cet effet, sept interventions ont été livrées à savoir :

- Contribution de la société civile dans la mise en œuvre du processus AFLEG par Kapupu Diwa MUTIMANWA, Coordonnateur du Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique centrale (RDC).
- Contribution du PFBC dans le processus AFLEG-FLEGT par BESACIER Christophe de la Coopération Française.
- Stratégies globales du Programme de conservation des forêts de l'UICN dans la lutte contre l'exploitation illégale dans le monde et dans le Bassin du Congo par Kenneth ANGU ANGU, Assistant Technique au Coordonnateur du Programme d'Appui à la CEFDHAC et du Programme de Conservation des Forêts pour l'Afrique centrale.
- Stratégie camerounaise pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT par Florent THIES, Conseiller auprès du Ministre des Forêts et de la Faune (GTZ-Cameroun).

- Expériences novatrices dans la mise en oeuvre de la stratégie de contrôle au Cameroun par Denis KOULAGNA KOUTOU, Chef de Division de la Coopération et des Projets au Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun.
- Contribution du FORCOMS dans la mise en œuvre du Processus AFLEG par Cléto NDIKUMAGENGE, Coordonnateur du Programme d'Appui à la CEFDHAC.
- Déclaration allemande sur le processus d'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) par Claus-Michael FALKENBERG.
- Etat des lieux perception du processus AFLEG au Cameroun. Atelier de suivi AFLEG par Ursule Zang, chargée d'études assistant à la Division de la Coopération et des projets au Ministère des Forêts et de la Faune.
- Vers une gestion durable et participative des forêts du Bassin du Congo : suggestions sur un Programme des Pays Bas pour le Bassin du Congo

3.6 Travaux de groupes

Trois groupes de travail ont été constitués avec pour mission de répondre aux questions suivantes:

Question commune

Quels sont les messages clés qui ressortent des travaux précédents (rapports nationaux, rapports de synthèse, présentations et déclarations des partenaires) et quelles sont les recommandations qui en découlent ?

Questions spécifiques

Groupe 1. Quelles sont les priorités nationales et régionales ?

Groupe 2. Appui des partenaires à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle AFLEH et au processus FLEG-T ; Comment envisager l'articulation et le développement synergique des deux processus ?

Groupe 3. Mécanismes de collaboration et de concertation nationales et sous-régionales ; Comment envisager les concertations nationales pour une mise en œuvre harmonisée de l'AFLEG et de FLEG-T? Opportunités d'une task force sous-régionale pour le suivi de la mise en œuvre AFLEG/FLEG-T, TDRs et ancrage institutionnel.

Les présentations des travaux de groupes figurent en annexe du document principal.

A l'issue de ces présentations, les points saillants soulevés se présentent ainsi:

4. La nécessité d'impliquer tous les bailleurs de fonds et les partenaires au développement dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG ;
5. La nécessité de prioriser au niveau national et régional les actions concrètes à mener, afin d'en faciliter mise en oeuvre;
6. La nécessité de prendre en compte les préoccupations exprimées par la société civile et le secteur privé tout au long de la réunion dans la mise en œuvre du processus AFLEG ;
7. La nécessité de clarifier l'articulation entre FLEG-T et AFLEG d'une part et AFLEG et le plan de Convergence de la COMIFAC d'autre part, afin de pouvoir éviter les possibles manquements et les double emplois ;
8. La nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des Etats et celles des personnes impliquées dans la mise en œuvre du processus AFLEG;

3.7 Recommandations

Au terme de débats, les participants recommandent que:

1. La COMIFAC reste le cadre de concertation de toutes les initiatives et actions liées au Processus AFLEG.
2. L'harmonisation des politiques forestières et fiscales soit effective.

3. La Banque Mondiale et les autres partenaires au développement actuels et potentiels favorisent l'élaboration d'un plan d'action stratégique sous-régional du Processus AFLEG.
4. La mise en place d'un cadre de suivi-évaluation du Processus AFLEG soit effective.
5. Les mémorandums d'entente et de collaboration entre les unités de surveillance et de contrôle transfrontières soient signés et opérationnalisés.
6. Les efforts soient déployés pour mobiliser des financements durables en vue de mettre en œuvre les actions liées au Processus AFLEG.
7. L'appropriation et l'opérationnalisation du Processus AFLEG soient proactives.;
8. Les pays puissent élaborer les plans d'action nationaux, afin d'intégrer le Processus AFLEG dans leurs priorités et l'adapter à leurs contextes.
9. La mise en place d'un observateur indépendant soit réalisée dans chaque pays.
10. Les déficits en personnel qualifié chargé de l'application des lois soient comblés dans chaque pays.
11. Les partenaires se mettent ensemble pour soutenir et/ou accompagner les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du processus.
12. Les pays facilitent la collaboration tripartite Etat-Secteur privé - organisations de la société civile.
13. Les pays accélèrent le processus de ratification du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale qui vient d'être signé par les Etats concernés au Sommet de Brazzaville en février 2005.
14. Les institutions et initiatives telles que AFLEG, CEFDHAC, OAB, ADIE, etc... qui participent aux réunions de la COMIFAC veillent à ce que le processus AFLEG/FLEGT fasse l'objet de points à l'ordre du jour de toutes les réunions organisées dans la sous-région.
15. Les Termes de références d'une task force représentative au sein de la CEFDHAC chargée spécifiquement du processus AFLEG, soient définis.
16. L'étude visant la mise en place d'une task force sous-régionale pour le suivi de la mise en oeuvre AFLEG/FLEGT sous la houlette du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, soit réalisée.
17. Les groupes de contact nationaux de la CEFDHAC soient responsabilisés pour la mise en oeuvre du processus AFLEG et FLEGT à leur niveau.
18. L'UICN, Agence de facilitation de la CEFDHAC et les autres Organisations intéressées, soutiennent et renforcent les capacités des organisations de la société civile, du secteur privé et des parlementaires pour leur contribution active aux débats relatifs au Processus AFLEG.
19. Il y ait un seul point focal par pays sur le processus AFLEG/FLEGT.
20. Les points focaux désignés soient des hauts cadres dans les administrations respectives.

3.8 Evaluation de la réunion

Les questions posées lors de l'évaluation réalisée en fin d'atelier ont porté sur les points suivants:

- Organisation et objectifs de la réunion
- Rapports par pays

- Synthèse des rapports par pays
- Présentation des partenaires
- Travaux de groupes.

Pour chacun de ces points, 3 aspects ont été pris en compte, à savoir : points faibles, points forts et recommandations.

D'une manière générale, l'évaluation a montré que les participants étaient satisfaits du déroulement de l'atelier et des objectifs atteints. Les commentaires ont porté le plus souvent sur les rapports par pays jugés trop généraux ou pas assez concrets et sur l'intérêt d'avoir relancé le processus et clarifié le concept.

Points faibles

- *Rapports par pays* : trop généraux, faible description de la problématique, pas suffisamment d'informations sur la situation de l'illégalité, manque de définition des priorités et de quantification des actions, trop superficiels, ne reflètent pas toujours la réalité des pays.
- Participation faible du secteur privé et de la société civile.
- Faible degré de compréhension du processus par ceux qui sont en principe chargés de le diffuser
- Respect du temps
- Trop court pour vraiment entrer en profondeur.

Points forts

- Il était nécessaire de relancer le processus AFLEG
- Objectifs clairs et cadrant avec la problématique
- Présentation des partenaires et choix des thèmes à discuter en groupes bien ciblés par rapport à la thématique
- Clarification des concepts et des définitions.

Recommandations

- Moins de discours et plus d'actions concrètes
- La concertation entre acteurs doit se poursuivre
- Implication nécessaire des bailleurs
- Favoriser les synergies
- Participation de la société civile et de tous les acteurs pour une appropriation du processus
- Information et diffusion nécessaires pour bien comprendre les enjeux
- Identification des personnes clés dans chaque pays capables et désireuses de contribuer à suivre la mise en œuvre du processus.

3.9 Session de clôture

La session de clôture a été ponctuée par quatre discours, celui d'Intercoopération, de la Banque Mondiale, de la COMIFAC et du Gouvernement de la République gabonaise.

Dans son discours de clôture, Dr. James GASANA a commencé par remercier tous les participants pour avoir bien voulu participer pleinement aux débats en plénière et travaux en Groupe. Il a par ailleurs noté qu'il y a encore des défis à lever, notamment la mise en œuvre des

recommandations de la réunion. L'Intercoopération prendra toutes les dispositions pour favoriser la mise en œuvre des recommandations de l'atelier.

Quant au Représentant de la Banque Mondiale, Dr. Nalin KISHOR, il a félicité les présentations des pays qui ont surtout insisté sur l'initiative novatrice en matière du FLEG telle que la révision et actualisation des codes et lois forestiers, les accords volontaires de partenariats, le renforcement des capacités des acteurs, notamment la société civile, etc. Il a insisté sur le fait que la Banque Mondiale appuiera la mise en œuvre des recommandations prioritaires de la réunion, notamment à travers l'aide des pays du Bassin du Congo dans le développement des Plan d'Action FLEG.

Le Prof. Jonas NAGAHUEDI, Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts pour l'Afrique Centrale (COMIFAC) a remercié tous les participants pour leur participation très active dans la réunion. Il a également insisté que la COMIFAC reste toujours à la disposition des parties prenantes de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale afin de mettre en pratique les recommandations de la réunion.

Dans son discours de Clôture, Monsieur Pierre MOUSSAVOU, Directeur de Cabinet, Représentant du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature a remercié l'ensemble des experts qui ont bien voulu débattre, échanger les idées et partager leurs expériences et permis ainsi par leurs contributions importantes de dégager des proposition pertinentes en vue d'un meilleur suivi du processus AFLEG. Il a également rassuré les participants que le Gouvernement de la République gabonaise examinera les recommandations avec beaucoup d'intérêt et prendra les dispositions nécessaires à leur mise en œuvre.

4 Conclusions et perspectives

Au terme de cette réunion sous-régionale, les résultats attendus ont été atteints et des recommandations pertinentes ont été formulées grâce à une ambiance de travail exemplaire, soutenus par une participation active de toutes les parties prenantes (Gouvernements, individualités, représentants des populations locales et autochtones, parlementaires, réseaux pertinents, groupes nationaux de contact de la CEFDHAC, etc.) La réunion a aussi donné l'opportunité pour les participants de passer en revue le suivi et la perception du processus AFLEG par les parties prenantes dans les six pays concernés par les études. Ceci a permis à divers acteurs non seulement de toucher du doigt les réalités sur l'application des lois forestières et la bonne gouvernance, mais a donné également une bonne base de poursuivre les actions liées au Processus AFLEG et FLEGT.

Les différentes présentations et discussions ont permis de clarifier la relation entre la COMIFAC, le processus AFLEG et les autres structures existantes dans la sous-région en matière de gestion durable des écosystèmes et de gouvernance.

Elles ont aussi contribué à établir le parallèle et la complémentarité entre AFLEG et FLEG-T.

Chaque pays devrait se doter d'un Plan d'action, qui doit s'inscrire dans le cadre général fixé par le Plan de convergence de la COMIFAC.

Ce Plan d'action devrait faire partie intégrante du Plan Forestier National (PFN) et constituerait un chapitre spécifique centré sur les questions de gouvernance.

L'établissement de ce plan d'action pourrait se faire sur la base des études par pays et des informations complémentaires qui manquent encore à l'analyse. L'utilisation de « la pyramide¹ », outil de diagnostic et de planification pour la gouvernance dans le secteur pourrait permettre de mieux visualiser et de regrouper les éléments d'analyse par catégories, et d'effectuer une priorisation des actions à mener.

Sur la base des rapports par pays existants et des autres informations disponibles sur le secteur, les pays pourront visualiser d'une manière claire et structurée la situation actuelle en termes de :

- Qu'est ce qui marche ?
- Qu'est ce qui manque ?
- Qu'est ce qui doit être fait ?

Le résultat final pourrait être une « feuille de route » (road map) afin de fixer les échéances, la répartition des rôles et responsabilités, les ressources nationales à mobiliser et les moyens complémentaires à trouver.

Un groupe de contact avec un représentant des 3 acteurs principaux (gouvernement, société civile et secteur privé) ou point focal devrait être constitué dans chaque pays pour assurer le suivi de la mise en œuvre du processus et les contacts avec l'extérieur (structure de coordination régionale et communauté des bailleurs de fonds).

Les participants ont remercié le Gouvernement de la République Gabonaise, la COMIFAC, la Banque mondiale, Intercooperation, l'Union Mondiale pour la Nature, et la CEFDHAC pour l'organisation de la réunion sur le suivi du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG).

¹ Voir fichiers séparés: la pyramide et le tableau

Annexes

- 1) Programme de la réunion
- 2) Discours d'ouverture
- 3) Rapports CSAP
- 4) Présentation des partenaires
- 5) Travaux en Groupe
- 6) La pyramide
- 7) Tableaux des niveaux de la pyramide
- 8) Discours de clôture
- 9) Communiqué final
- 10) Glossaire des termes
- 11) Liste des participants

Réunion sous-régionale sur le suivi du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG)

Hôtel Inter-Continental, Libreville, du 13 au 14 juillet 2005

PROGRAMME

Mardi, 12 juillet 2005 : Arrivée des participants

Mercredi, 13 juillet 2005

8h -8 h 45 : Inscription des participants

9h00-9h45 : Cérémonie d'ouverture

- Discours du Représentant d' Intercooperation ;
- Discours du Directeur régional de l'UICN-BRAC, Agence de Facilitation de la CEFDHAC ;
- Discours du Représentant de la Banque Mondiale ;
- Discours du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Président en exercice de la COMIFAC, République Gabonaise.

9h45-10h15 : Cocktail d'ouverture

10h15-10 h 45 : Présentation des participants ;

10 h 45-12 h 00 : Présentation des rapports nationaux

- Burundi ;
- Cameroun ;
- Congo

12h00-12h30 : Discussion

12h30 Pause déjeuner

14h00-15h00 Présentation des rapports nationaux (suite)

- Gabon
- RCA ;
- RDC.

15h00-15h30 : Présentation du rapport de synthèse régional par l'UICN, Agence de Facilitation de la CEFDHAC

15h30-16h 00 : Discussions

16h00-16h15 : Pause café

16h15-17h30 : Contribution des partenaires dans la mise en œuvre du processus AFLEG

- Contribution de la société civile dans la mise en œuvre du processus AFLEG (RDC) ;
- Contribution du PFBC dans le processus AFLEG-FLEGT (Représentation de la Coopération Française);
- Stratégies globales du Programme de conservation des forêts de l'UICN dans la lutte contre l'exploitation illégale dans le monde et dans le Bassin du Congo
- Stratégie Camerounaise pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT (GTZ) ;
- Expériences novatrices dans la mise en œuvre de la stratégie de contrôle au Cameroun;
- Contribution du FORCOMS dans la mise en œuvre du Processus AFLEG.

17h30-18h00 : Discussions

18h00 : Suspension des travaux

jeudi 14 juillet 2005 :

8h30-8h45 : Résumé du travail de la première journée et programme de ce jour (10 minutes)

8h45-12h30 Groupes de travail (thèmes à déterminer)

12h30-14h00 : Pause déjeuner

14h00-15h00 : Restitution des travaux en Groupe et discussion

15h00-16h00

- Evaluations de la réunion ;
- Questions ouvertes ;
- Adoption du Communiqué final

16h00-16h15 : Pause café

16h15-17h00

Cérémonies de clôture

- Lecture du communiqué final ;
- Discours Inter Coopération ;
- Discours de la Banque Mondiale ;
- Discours de clôture du pays hôte ;

17h00 :

Cocktail de Clôture

ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)

Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005

**ALLOCUTION DE BIENVENUE PRONONCEE AUX CEREMONIES DE CLOTURE DE LA REUNION SUR LE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)
DR. JAMES K. GASANA, INTERCOOPERATION**

-
- **Honorables Parlementaires,**
 - **Monsieur le Directeur de Cabinet représentant son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Président en Exercice de la COMIFAC,**
 - **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,**
 - **Monsieur le Représentant de la Banque Mondiale,**
 - **Monsieur le Directeur Régionale pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature,**
 - **Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales,**
 - **Honorables invités,**
 - **Mesdames et Messieurs les participants à la réunion sur le suivi du processus de l'Application des Législations Forestières et la Gouvernance en Afrique (AFLEG),**

Au nom d'Intercoopération, Organisation Suisse pour la Coopération et le Développement, j'ai la joie de vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie de clôture de la **REUNION SUR LE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)**, et de vous remercier sincèrement pour votre présence.

Monsieur le Directeur de Cabinet,

D'emblée je dois vous exprimer au nom d'Intercoopération les remerciements pour l'appui que votre Ministère a apporté à la réalisation de cette réunion et pour l'hospitalité dont nous avons fait l'objet dès l'arrivée de chacun de nous, participants et facilitateurs, à Libreville.

J'aimerais exprimer les remerciements à toutes les personnes des divers services du Ministère, qui ont été impliquées dans la préparation et l'organisation de cette réunion, pour leurs conseils et leur appui.

J'aimerais réitérer mes remerciements au Prof. Jonas NAGAHUEDI SODI, Secrétaire Exécutif, pour avoir rehaussé de sa présence continue les travaux de ces deux jours qu'a durés cette réunion. Je lui remercie en particulier pour son appui et pour les conseils qu'il a apporté pour nous permettre de mieux nous acquitter de notre tâche de facilitation.

Je remercie la Banque Mondiale représentée ici par le Dr Nalin Kishor, pour tout l'appui qu'il nous a apporté dans la planification et la définition des objectifs de cette réunion.

Nous avons eu une bonne manifestation de l'intérêt des bailleurs de fonds, partenaires de la Déclaration Ministérielle AFLEG, dans les objectifs de cette réunion. Je tiens à remercier tout ceux qui sont représentés ici pour leur contributions à nos travaux. Je remercie en particulier la Coopération Allemande, la Coopération Française et la Coopération Néerlandaise pour les représentations et la déclaration qu'ils ont faite dans la séance de la journée d'hier. Il y a d'autres Agences qui auraient voulu faire des présentations si le temps l'avait permis. A tous nous exprimons nos remerciements pour leur engagement.

Je réitère également mes remerciements à l'UICN pour tout l'appui qu'elle nous a apporté pour les différentes tâches clés lors de la préparation de cette réunion. La collaboration a bien démontré que l'union fait plutôt la force, elle donne un bon produit, ce que la force seule ne garantit pas. A travers l'UICN je remercie les consultants nationaux pour les rapports riches d'information qu'ils nous ont apportés.

J'aimerais remercier de façon particulière l'équipe d'appui à l'organisation et à la logistique pour le travail très efficace qu'elle a réalisé au secrétariat de l'atelier. Leur expérience a permis de combler les lagunes de l'organisation.

Mesdames, Messieurs les Participants,

J'aimerais remercier chacun et chacune pour la participation active dans les travaux de cette réunion et pour vos apports multiples à travers les échanges d'expériences et d'information qui ont eu lieu. Votre travail a largement répondu aux attentes que nous avons exprimées. En effet, le partage de vos expériences et de l'information est un des moyens de contribuer à la sensibilisation aux objectifs de l'AFLEG. Cependant il y a encore des défis que nous devons lever, le plus grand de ces défis, comme j'y ai fait allusion lors de la séance d'ouverture, est celui de nous engager et d'honorer nos engagements. J'ai voulu le répéter, car souvent il y a très peu de choses qui se passent après la tenue des réunions de ce type. Mais ayant vu le niveau de vos responsabilités dans vos pays respectifs, et dans vos Organisations, ainsi que l'intérêt que vous avez manifesté dans les travaux de ces deux jours, je suis convaincu que cette réunion sera différente.

Au titre personnel, en plus de la satisfaction du travail que nous avons réalisé ensemble, je suis très contente de cette opportunité qui m'a permis de renforcer les amitiés existantes et de nouer les nouvelles amitiés. Ceci est très important car le monde des ambassadeurs des bonnes intentions du Processus AFLEG est encore petit et ces amitiés nous permettront de l'élargir pour mieux affronter les défis.

Même si nous allons nous séparer pour rentrer dans nos pays respectifs, je crois qu'il est bon que nous puissions garder le contact pour continuer de nous tenir informer mutuellement des progrès des nos activités professionnelles en rapport avec les préoccupations en matière de gestion durable des forêts de la sous région. Je vous souhaite un bon retour dans vos pays et vos familles. Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE DU DIRECTEUR REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'UICN.

AL'OCASSION DE L'ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)

Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005

- Honorables parlementaires ;
- Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement de la Protection de la Nature du Gabon ;
- Monsieur le Représentant de L'Intercoopération ;
- Monsieur le Représentant de la BANQUE MONDIALE ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Mesdames, Messieurs, les représentants des Organisations Internationales et des Bailleurs de Fonds ;
- Messieurs les Représentants de la société civile et du secteur privé ;
- Distingués invités ;
- Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un insigne honneur de prendre la parole pour vous exprimer mes vifs remerciements d'avoir bien voulu que L'UICN facilite l'organisation de cet important atelier relatif à l'évaluation de l'état d'avancement et du développement du processus AFLEG, dans lequel se sont engagés volontairement plusieurs pays africains au nombre desquels figurent tous les pays du Bassin de Congo .

En cette circonstance solennelle , je voudrais porter un regard bienveillant sur le Gouvernement de la République du Gabon qui s'est montré disponible à accueillir les présentes assises ; démontrant ainsi son engagement à jouer un rôle de premier plan dans la transparence et la bonne gestion des ressources naturelles que regorgent la sous région d'Afrique Centrale .

Par coïncidence heureuse, le Gabon préside aux destinées de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui a inscrit dans son Plan de Convergence sous régionale les aspects juridico normatifs comme un axe centrale de la gestion durable des écosystèmes d'Afrique Centrale .

Vous comprenez pourquoi les résultats de la présente rencontre seront suivis sans complaisance sous la responsabilité vigilante du Président en Exercice de la COMIFAC ; qui peut compter sur la disponibilité et le soutien sans contre partie de l'UICN pour accomplir cette tâche contractuelle

Je saisis cette occasion opportune pour apprécier la politesse de tous les participants présents dans cette salle pour avoir accepté de privilégier cette réunion au détriment d'autres sollicitations d'importance équivalente. vous démontrez que les débats sur les forêts ne peuvent se faire sans vous ni contre vous .

Lorsque les forêts sont menacés , vous vous présentez au front avec détermination et conviction. C'est une attitude qu'il importe de relever et d'encourager. C'est aussi un comportement récurrent qui ne passe pas inaperçu.

La Banque Mondiale s'est profondément investie dans l'organisation de la conférence Ministérielle d'Octobre 2003 ; elle veille encore à la mise en œuvre de la Déclaration qui en est issue. En contractant Intercoopération pour organiser la présente réunion, qui a son tour mandate l'UICN pour assurer la facilitation, elle reconfirme sa détermination à soutenir la mise œuvre d'un processus qui se présente comme un des ingrédients majeurs d'une gestion durable des forêts. Son soutien financier apprécié mérite d'être publiquement annoncé.

En effet, l'implication de l'Union Mondiale pour la Nature dans les questions de gouvernance et de l'application des lois a un enracinement solide et lointain. Elle ne date pas d'aujourd'hui ; au contraire, gouvernance et loi font parti de ses axes stratégiques approuvés par ses membres.

En publiant le document intitulé « **Bases pour la mise en cohérence des lois et politiques forestières des pays d'Afrique centrale** » en 1999, l'UICN voulait montrer que le fondement de la gestion durable doit avoir comme porte d'entrée un cadre juridique solide permanent actualisé et respecté par tous au niveau national et sous régional.

Elle a en effet organisé dans le cadre de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) des ateliers relatifs à la gouvernance environnementale et la gestion alternative des conflits liés aux ressources naturelles en mai 1999 et novembre 1999 respectivement à Kinshasa et à Douala.

A titre de rappel, les thèmes des 3^{ème} et 5^{ème} session de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale qu'elle a facilité étaient axés sur la gouvernance en vue d'une gestion durable des Ecosystèmes d'Afrique Centrales : « **Gouvernance et gestion commune des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale** » à Bujumbura au Burundi en Juin 2000 et « **Gouvernance et partenariat multi acteurs en vue d'une gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale** » à Yaoundé au Cameroun en mai 2004 ont fixés l'attention des différents participants.

Le lancement du Processus AFLEG, est venu d'avantage renforcé l'enthousiasme et l'engagement de l'UICN et l'obliger à jouer un rôle dans le développement et la mise en œuvre des recommandations inscrites dans la Déclaration de Yaoundé d'octobre 2003.

Pour garantir la participation de la société civile et favorisé leur implication dans les débats, et dans l'exploitation de ladite Déclaration l'UICN a organisé :

- deux réunions de concertation entre le secteur privé et la société civile d'Afrique centrale et de l'Ouest à Douala au Cameroun respectivement du 14 au 15 mars et du 1^{er} au 2 septembre 2003 ;
- une réunion préparatoire de la société civile d'Afrique Australe, Ouest, Est, Centrale au Cameroun en 2003 ;
- une réunion régionale de préparation de la société civile de l'Afrique de l'Est à Nairobi en février 2003 ;
- une réunion régionale de préparation de la société civile de la l'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou en mars 2003 ;
- une réunion régionale de préparation de la société civile de l'Afrique Australe en avril 2003 à Johannesburg ;
- une réunion régionale de préparation de la société civile et du secteur privé de l'Afrique en marge de la Conférence Ministérielle AFLEG le 13 octobre 2003 à Yaoundé ;
- Des ateliers nationaux (Cameroun, Gabon, Kinshasa) et sous régionale (Brazzaville) sur l'implication de la société civile, du secteur privé et des parlementaires dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle relative au processus AFLEG, respectivement les 17, 20, 25 et 29 janvier 2005. Au terme de l'atelier sous régional , une contribution a été élaborée et lue au cours du 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etats ;
- Un atelier préparatoire de la société civile et du secteur privé 'Afrique Centrale en vue de leur participation au 2^e Sommet des Chefs d'Afrique Centrale à Brazzaville, le 30 janvier 2005 .

Les différents atelier de sensibilisation, d'information et d'analyse sur le processus AFLEG organisé par l'UICN avec l'appui financier de la DFID, à l'attention de la société civile et du secteur privé, ont jeté les bases d'une participation active aux débats, qui ont, à coup sûr, permis de mieux structurer la Déclaration Ministérielle .

L'UICN a également contribué à la définition de la stratégie du Cameroun pour la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG.

Elle travaille avec le GTZ dans le cadre d'une collaboration formelle à préparer le Cameroun aux négociations avec l'Union Européenne sur le processus FLEGT

La contribution de la société civile, du secteur privé et des parlementaires préparée avec l'appui de l'UICN et lue lors du 2^e Sommet des Chefs d'Etats sur les Forêts tenues à

Brazzaville en Février 2005 a certainement favorisé la formulation de la recommandation forte sur l'application des lois et la gouvernance inscrit dans les actes de ce Sommet .

Vous comprenez, Mesdames et Messieurs, que l'UICN a beaucoup fait et elle est prête à refaire tout ce qui est utile et nécessaire pour garantir le succès du processus AFLEG et d'autres initiatives actuelles ou potentielles ; aptes à favoriser la gestion durable des écosystèmes forestiers .

Distingués Participants,

Mesdames, Messieurs,

Concernant le présent atelier relatif à l'analyse de la situation par pays et la perception du processus AFLEG par les différentes parties prenantes, l'UICN a contribué à l'identification des experts nationaux et l'élaboration de leurs termes de références .

En plus, elle a rassuré la coordination des études nationales sur la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG dans les six pays, retenus :Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Gabon et République du Congo .

L'objectif principal de cet atelier est d'évaluer la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG et de développer les stratégies innovatrices en vue d'accélérer sa mise en œuvre, avec la participation effective de toutes les parties prenantes .

Je n'ai pas de doute que par nos contributions individuelles et collectives, nous révélons , dans le cadre d'une analyse diagnostique sans état, d'âme, les problèmes auxquels nous devons nous attaquer pour consolider la mise en application des législations forestières et la gouvernance dans notre sous région et dans nos différents pays .

La mise à jour concertée des plans d'action nationaux et régionaux élaborés favorisera l'appropriation du processus AFLEG par toutes les parties prenantes des pays (Gouvernement, secteur privé et société civile) et lui donnera une valeur ajoutée institutionnelle .

Le bureau régional Afrique Centrale de l'UICN pour sa part, renouvelle son engagement à appuyer les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG et a favorisé la compréhension du processus FLEGT dont les six pays retenus. En faisant cela elle conforte son appui à ses membres et s'applique à la mise en œuvre du programme quadriennal de l'UICN 2005-2008 .

Pendant les précédentes assises, l'UICN recherchera ou consolidera tout partenariat pouvant appuyer les processus AFLEG et FLEGT en Afrique Centrale. Elle explorera, avec les coopérations bilatérales ou multi latérales actives dans ses processus, les possibilités de financements pour maintenir la dynamique engagée.

Elle veillera à la participation des différents réseaux de la CEFDHAC dans la consolidation du processus AFLEG.

En marge au présent atelier, je conseille fortement au Réseau des Parlementaires pour une Gestion Durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAR-CEFDHAC), de s'approcher de la GTZ et du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour envisager leur contribution à la ratification du traité de la COMIFAC. Ratification sans laquelle, le traité ne peut entrer en vigueur.

Je pense et souhaite ne pas être démenti, que le respect des lois et l'application de la gouvernance est fondamentale pour mieux gérer. Et si la gestion est bonne, elle contribue à la lutte contre la pauvreté et soulage la misère des peuples. Elle justifie la demande de la remise de la dette et de l'accroissement de l'aide au développement .

Si le cadre juridique que se donne librement les pays en matière des forêts est respecté , la biodiversité sera préservée ; les biens et services qu'elle procure seront multipliés et durable .

Que les présentes assises soient un heureux prétexte pour empêcher les changements climatiques et offrir aux générations futur un monde meilleur.

Vive la coopération sous-régionale,

Vive la coopération internationale,

Je vous remercie de votre aimable attention .

ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)

Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005

Par M. Nalin KISHOR

INTRO THANKS, THE WORLD BANK

1. special thanks to H.E Minister DOUMBA for his personal interest ;
2. Thanks to COMIFAC for taking an active role in the initiative ;
3. Appreciate the efforts of swiss Intercooperation and IUCN to organize the meeting .

Forest Valuable Asset

Forest are very valuable and special asset.

Special because it is already there, it does not need to be created but needs good input of TLC so that the benefits can flow for a long time and across many generations.

Yet Forest are abroad

Forest are misused the world over in rich and poor : in every 10 trees harvested from public lands is in violation of one forest regulation or another. Forest can also be very dangerous places.

Globally, it is estimated that illegal logging amounts to about USD 8 billion/p.a (≅ 8 times all ODA into the sector).

Illegal logging : a symptom

Illegal logging is a symptom of a more fundamental problem. Underlying causes are : weak or conflicting legislation, poor implementation of legislation, distorted economic incentives, cross-sectoral impacts, weak overall governance and lack of the right institutions. These underlying causes are interlinked and need to be addressed in a coordinated manner. For example, simplification of legislation and its more effective implementation go hand in hand and can make a significant contribution to SFM.

Yaounde AFLEG Declaration

A specific reason for this workshop is to collectively assess the progress made in controlling illegal logging, and improving forest governance since the AFLEG Declaration at Yaounde in October 2003.

The country reports prepared for this meeting will form key documents to move forward

Knowledge sharing and learning by doing

While lessons can be learned from the experiences of other countries, each country will have to take the initiative (and ultimate responsibility) to address its own special challenges.

This meeting aims to achieve both of the

ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS
FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)

Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005

ALLOCUTION DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC

**Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de
l'Environnement chargé de la Protection de la Nature,
Monsieur le Représentant de la Banque Mondiale,
Monsieur le représentant de Intercoopération Suisse,
Monsieur le Directeur du Bureau Régional d'Afrique Centrale UICN,
Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales et des Bailleurs
de Fonds,
Distingués Délégués, Mesdames et Messieurs,**

C'est un réel plaisir de prendre la parole, à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'atelier sous-régional sur le suivi du Processus AFLEG, pour vous souhaiter la bienvenue dans cette auguste salle de Conférence de l'hôtel Intercontinental Okoumé Palace.

Je voudrais tout d'abord saluer son Excellence Emile DOUMBA, Président en Exercice de la COMIFAC, représenté traduit l'engagement de toute notre institution à œuvre pour l'application des législations forestières et la gouvernance dans ses Etats membres.

Permettez-moi de remercier sincèrement la Banque Mondiale et Intercoopération Suisse pour tout l'appui apporté à l'organisation des présentes assises. Je voudrais également saisir cette opportunité pour remercier le Gouvernement de la République Gabonaise qui a bien voulu accepter d'abriter cette réunion.

**Excellence distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs**

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale se réjouit de l'organisation d'un atelier, quelques mois après le deuxième Sommet de nos Chefs d'Etat. Comme vous le savez, la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage demeure une préoccupation majeure dans notre sous-région. Cette préoccupation s'est traduite par un engagement politique de nos Etats à prendre des mesures appropriées pour mettre fin à ce fléau. Nous nous rappelons de la Déclaration de Yaoundé qui prônait déjà « la mise en place des actions concertées en vue d'enrayer le grand braconnage et toute autre exploitation non durable dans la sous-région en y associant toutes les parties prenantes notamment, les opérateurs économiques et les populations ». Et récemment encore, les Chefs d'Etat au cours de leur deuxième Sommet ont adopté le Plan de Convergence sous-régional, qui reprend entre autres les objectifs de AFLEG. A cet effet, les Ministres ont été instruits de renforcer la lutte contre l'exploitation forestière et faunique illégale et le commerce y afférent et de mettre l'accent sur les principes de bonne gouvernance.

**Excellence distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs**

La réunion ministérielle africaine AFLEG tenue à Yaoundé en octobre 2003 a été une étape importante dans la détermination de nos pays à améliorer la gestion de leurs ressources forestières. La déclaration d'intention adoptée à cette occasion propose un ensemble de mesures parmi lesquelles :

- Le renforcement des réformes institutionnelles afin de promouvoir la bonne gouvernance, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du secteur forestier ;
- L'implication de toutes les parties prenantes dans le but de promouvoir la transparence et réduire la corruption dans le secteur forestier ;
- Le renforcement de la coopération entre les organismes sous-régionaux et régionaux afin d'éliminer le flux des produits forestiers illégaux ;
- La mobilisation des ressources financières pour l'application des lois forestières et la gouvernance.

A l'exception de quelques actions de concertation conduites auprès de la société civile par la CEFDHAC/l'UICN, le Processus AFLEG a connu une certaine léthargie depuis la Conférence Ministérielle. En effet, il n'y a pas eu un véritable suivi du processus dans les Etats. Les plans d'actions nationaux et la stratégie sous-régionale, documents complémentaires à la Déclaration Ministérielle n'ont pas toujours été finalisés.

La présente rencontre sous-régionale organisée sous l'égide de la COMIFAC vient à point nommer. Elle permettra justement aux différentes parties prenantes de faire le point sur les différentes actions menées et de partager leur vision du processus AFLEG. L'étude préalablement conduite dans les pays constitue à ce titre une excellente base de travail permettant de dresser l'état des lieux et de présenter le niveau d'appropriation de ce processus.

**Excellence,
Mesdames et Messieurs,**

Comme nous l'avons déjà souligné, il est important aujourd'hui d'harmoniser notre démarche dans la sous région. Les actions menées au niveau national doivent donc s'inscrire dans une stratégie sous-régionale. C'est le lieu d'évoquer le projet que la COMIFAC est entrain de mettre en œuvre avec l'appui de la FAO. Ce projet qui a démarré en juin dernier permettra à son terme d'harmoniser les législations forestières et fiscales des Etats membres et de mettre en place une convention sous-régionale sur le contrôle forestier.

Par ailleurs, il est aussi important d'articuler le processus AFLEG à celui du Plan d'action FLEGT de l'Union Européenne. Il convient de rappeler à ce propos que l'Union Européenne, à travers son plan d'action FLEGT, se propose de mettre en place, des accords de partenariat volontaires avec les pays de la sous région en vue de réguler l'exploitation et l'exportation de bois. Ces accords de partenariat volontaires établiront le régime d'autorisation des exportations, afin d'empêcher l'entrée dans le marché de l'Union Européenne des bois illégalement exploités.

C'est pour cela que je suggère, que vous puissiez au cours de ces travaux, intégrer la dimension FLEGT dans vos réflexions.

Excellence,
Mesdames et Messieurs,

Nous devons donc au terme dudit atelier nous accorder principalement sur :

- Les actions prioritaires à lancer au niveau national et sous régional ;
- Les partenariats de financement pour mettre en œuvre les actions prioritaires ciblées ;
- La formation d'une task force au niveau sous régional pour effectuer le suivi des progrès réalisés pour la mise en œuvre des actions.

Pour terminer, tout en renouvelant notre gratitude à l'endroit de la Banque Mondiale, j'invite tous les autres partenaires au développement à apporter un soutien accru à ce processus afin que les différentes recommandations puissent être mises en œuvre.

Vive la Coopération sous régionale,
Vive la Coopération internationale,
Je vous remercie de votre aimable attention.

ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS
FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)
Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005
Hôtel Intercontinental Okoumé Palace de Libreville

Discours de clôture de Monsieur Pierre MOUSSAVOU, Directeur de Cabinet **de S.E.M. Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature,**
Président en Exercice de la COMIFAC

Honorables Députés,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
Monsieur le Représentant de l' Intercoopération ;
Monsieur Représentant de la Banque Mondiale ;
Monsieur le Représentant de l'UICN ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs

L'honneur m'échoit, au nom de son Excellence Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Président en Exercice de la COMIFAC, empêché, de souhaiter la plus cordiale des bienvenues et un agréable séjour en terre gabonaise, à tous les délégués qui ont bien voulu faire le déplacement de Libreville, venus prendre part à l'atelier sous régional sur le suivi du processus de l'Application des Législations Forestières et de la gouvernance en Afrique, AFLEG.

Il me plaît à cette occasion de saluer les partenaires au développement, tout particulièrement la Banque mondiale, l'UICN et l'Intercoopération, pour avoir rendu possible l'organisation de cette rencontre.

Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier se tient 5 mois seulement après les assises du 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous région et 2 mois après le 5^{ème} Forum des Nations Unies sur les Forêts, dont le thème central portait précisément sur la gouvernance forestière.

Le choix de Libreville d'abriter cette réunion témoigne de la volonté du Gouvernement de la République, conduit par Monsieur Jean-François NTOUTOUME EMANE, Premier Ministre Chef du Gouvernement, sous la haute direction de son Excellence Hadj OMAR BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, de faire de l'Application des législations forestières et la gouvernance une préoccupation majeure, laquelle s'inscrit dans la démarche de la communauté internationale. Cette volonté s'est traduite notamment par la promulgation de la loi 16/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise, qui fait de l'aménagement un des axes prioritaires de la politique du Gouvernement et de la République en matière forestière.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la lutte contre l'exploitation illégale des forêts est aussi une préoccupation sous régionale.

A cet égard, il convient de rappeler que, sous l'égide de la Banque mondiale, s'est tenue en octobre 2003 à Yaoundé, au Cameroun, la première Conférence ministérielle AFLEG pour la zone Afrique.

Dans leur déclaration finale, les Ministres en charge des Forêts des Etats participants ont notamment réaffirmé leur intention :

- A lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce y afférent,
- De revoir les relations bilatérales et multilatérales en vue de trouver des moyens de faciliter la mobilisation et la mise à disposition des ressources financières pour et relatives à l'application des lois forestières et la gouvernance,
- D'encourager la coopération entre organismes chargés de l'application des réglementations forestières, à l'intérieur du pays et au niveau international, pour éliminer les flux de produits forestiers illégaux.

En effet, l'exploitation forestière illégale et le commerce qui en est issu sont responsables de dommages écologiques importants, appauvrissent les communautés rurales qui dépendent des forêts pour leur survie et constituent un frein au développement économique en faussant la concurrence au détriment des entreprises forestières qui souscrivent aux obligations légales et en favorisant dans certains cas des pratiques de corruption. Exemple, tout cas d'exploitation illégale des forêts entraîne des pertes de recettes très importantes pour les populations de la zone.

L'objectif du présent atelier est donc de faire un diagnostic de la situation et de la perception du processus AFLEG depuis la tenue de la Conférence Ministérielle d'octobre 2003 à Yaoundé, notamment entre les six pays membres de la COMIFAC signataires à l'époque de la charte AFLEG ; à savoir le Gabon, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo.

Cette analyse vise à :

- Dégager un consensus sur les actions prioritaires à mener aux niveaux national et régional,
- Encourager l'application et l'initiative locales pour conduire les activités ainsi arrêtées et obtenir les résultats attendus ,
- Formaliser les approches consultatives au niveau national,
- Promouvoir le partenariat financier, notamment avec les agences d'aides bilatérales et multilatérales, pour mettre en œuvre les actions prioritaires aux niveaux national et sous-régional,
- Encourager la mise en place d'un comité pour le suivi des activités définies.

Mesdames et Messieurs,

Les forêts denses et humides de l'Afrique centrale couvrent environ 241 millions d'hectares. Elles constituent un important réservoir de biodiversité, une source de vie irremplaçable pour les populations riveraines et un mécanisme essentiel pour la régulation du cycle climatique de la planète.

Outre les préoccupations socio-économiques relatives à la gestion durable de cette ressource forestière, une stratégie de conservation de sa diversité biologique a permis de créer des aires protégées dans toute la sous-région, pour des superficies estimées à 38 millions d'hectares ; soit 7,5% de la superficie totale du Bassin du Congo.

A cet égard, permettez-moi de saluer une fois de plus la décision de portée universelle du président de la République, Chef de l'Etat, S.E. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, d'ériger 13 parcs nationaux sur plus de 11% du territoire national.

Mesdames et Messieurs,

La conservation et la gestion rationnelle de ces forêts du Bassin du Congo, les exigences y associées de bonne gouvernance et de lutte contre les activités illégales requièrent d'énormes ressources financières dont nos Etats ne disposent pas.

Il vous souviendra qu'au 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous région, nos Chefs d'Etat ont rappelé l'importance des forêts du bassin du Congo dans le maintien des équilibres écoclimatiques globaux et réaffirmé le caractère de bien public mondial desdites forêts, patrimoine commun de l'humanité.

Aussi ont-ils invité la communauté internationale à apporter un appui conséquent à l'Afrique Centrale, à la mesure des efforts consentis à la préservation de ce massif forestier, deuxième poumon vert du monde.

C'est vous dire, Mesdames, Messieurs, que la gestion durable et la bonne gouvernance sont des concepts indissociables.

En effet, la gestion durable de forêts implique la bonne gouvernance ; celle-ci étant un élément indispensable de la gestion rationnelle des écosystèmes forestiers.

La mise en œuvre des politiques de gestion durable et l'application des principes de la bonne gouvernance nécessitent des ressources humaines, financières et logistiques conséquentes.

A cet effet, il convient de renforcer les moyens de surveillance et de contrôle des forêts, renforcer les capacités des administrations responsables de l'exécution des politiques forestières ; d'où notre invitation à la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par les pays de la sous région en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes. L'objectif recherché ici est d'assurer un équilibre entre les exigences de développement et celles de la conservation attentive de nos forêts.

La COMIFAC est l'organe chargé de la coordination de toutes les initiatives sous régionales en la matière.

Mesdames et Messieurs,

Les appuis attendus de nos partenaires dans le cadre du Processus AFLEG pourraient porter sur :

- Le renforcement du système de contrôle forestier au sein de la sous région par le suivi satellitaire d'une part,
- Le développement d'un système de certification uniforme de nos produits forestiers, à même de garantir leur légalité sur le marché international du bois, d'autre part.

C'est le lieu de saluer ici l'initiative FLEGT de l'Union Européenne, dont les objectifs poursuivis visent, entre autres, l'ouverture au marché européen du seul bois légal, concordent avec ceux du Processus AFLEG de la Banque Mondiale. A ce titre, la COMIFAC doit veiller à la mise en œuvre d'une synergie entre ces deux processus.

Mesdames et Messieurs,

Au regard de votre expertise avérée et de votre professionnalisme, je voudrais espérer que votre réflexion produira des résultats concrets et réalistes pour la mise en place et le renforcement du suivi du processus AFLEG au sein de la sous région.

Tout en souhaitant plein de succès à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier régional sur le suivi du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique.

Vive la coopération sous-régionale,
Vive la coopération internationale,
Je vous remercie.

Travaux en groupes

I - Questions communes

1. Quels sont les messages clés qui ressortent des travaux d'hier (Rapports nationaux, Rapports de synthèse, Présentations et Déclaration des partenaires) et quelles sont les recommandations qui en découlent?

II - Questions spécifiques par groupe

Groupe 1 : Priorités nationales

- Quelles sont les actions prioritaires à moyen (moins de 5 ans) et à long terme (plus de 5 ans)?

Groupe 2 : priorités régionales

- Quelles sont les actions prioritaires à moyen (moins de 5 ans) et à long terme (plus de 5 ans)?

Groupe 3 : Appuis des partenaires à la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG et au processus FLEGT.

- Comment envisager l'articulation et le développement synergique des deux processus?

Groupe 4 : Mécanismes de collaboration et de concertation nationales et sous régionales.

- Comment systématiser les concertations nationales pour une mise en œuvre harmonieuse de l'AFLEG et de FLEGT?
- Opportunités d'une task force sous régionale pour le suivi de la mise en œuvre AFLEG/FLEGT et quels en seraient les Termes de références et l'engagement institutionnel

ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)

Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005

**ALLOCUTION DE BIENVENUE PRONONCEE A L'OCCASION DES CEREMONIES
D'OUVERTURE DE LA REUNION SUR LE SUIVI DU PROCESSUS DE
L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET DE LA GOUVERNANCE
EN AFRIQUE (AFLEG)
PAR Dr. JAMES K. GASANA, INTERCOOPERATION**

- **Monsieur le Directeur de Cabinet représentant son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Président en Exercice de la COMIFAC,**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,**
- **Monsieur le Représentant de la Banque Mondiale,**
- **Monsieur le Directeur Régionale pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales,**
- **Honorables invités,**
- **Mesdames et Messieurs les participants à la réunion sur le suivi du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG),**

Au nom d'Intercoopération et à mon nom personnel, je suis très heureux de vous souhaiter¹ la bienvenue à l'occasion de la réunion sur le suivi du Processus de l'Application des Législations Forestières et de la Gouvernance en Afrique (AFLEG).

Mes souhaits de bienvenue s'adressent tout particulièrement à vous, Monsieur le Directeur de Cabinet représentant son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature, qui a accepté de bonne grâce, de rehausser par sa présence, les cérémonies d'ouverture de notre réunion. Votre présence parmi nous ce matin, Monsieur le Directeur de Cabinet, témoigne l'attention particulière que les plus hautes autorités gabonaises portent à cet évènement.

Monsieur le Directeur de Cabinet, je vous prie de transmettre les chaleureux remerciements d'Intercoopération à son Excellence Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Président en Exercice de la COMIFAC, pour avoir accepté que cette réunion soit organisée à Libreville. J'aimerais lui rendre hommage pour ces conseils et son appui en vue d'assurer le succès de cette réunion.

Je tiens aussi à saluer fort chaleureusement le Prof. Jonas NAGAHUEDI, Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), qui a bien accepté de prendre part à cette réunion afin de concourir à son succès. Je lui adresse également au nom de l'Intercoopération et à mon nom personnel, mes sincères remerciements pour avoir accepté de

placer cet évènement sous l'égide de la COMIFAC, et pour nous avoir personnellement apporté l'appui depuis les premières étapes de la préparation cette réunion jusqu'à ce jour même. Je le remercie tout particulièrement des multiples conseils qu'il m'a donnés tout au long de la préparation de cette réunion.

Qu'il me soit permis aussi de saluer la présence parmi nous du Représentant de la Banque Mondiale, le Dr Nalin Kishor et de lui exprimer notre gratitude pour la confiance que la Banque a placé dans la fondation Intercoopération pour faciliter cette réunion. Nous avons toujours apprécié cette collaboration depuis que la Banque nous a impliqué dans la facilitation du processus qui a mené à la Déclaration Ministérielle AFLEG de Yaoundé. Cette collaboration s'est renforcée davantage avec l'implication d'Intercoopération dans la préparation de la Gouvernance sur l'application des Législations Forestières et de la Gouvernance pour l'Europe et en Asie du Nord.

Il me plaît de saluer tous les partenaires nationaux, régionaux et internationaux du processus AFLEG ici présents, ainsi que toutes les personnes invitées à participer à cette réunion. Nombreux sont ceux parmi vous, qui sont venus de si loin, pour répondre à l'invitation, signe de l'intérêt que vous portez au thème AFLEG. Je me félicite donc de l'intérêt extraordinaire que cette réunion a suscité, sous l'égide de la COMIFAC. La volonté d'y participer exprimée par les pays concernés et les partenaires de la Déclaration Ministérielle AFLEG de Yaoundé est de nature à me rassurer par rapport aux résultats attendus.

Enfin je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'UICN, Bureau Régional d'Afrique Centrale, en sa qualité de facilitateur de la CEFDHAC, pour tout l'appui sans faille qu'il nous a apporté à toutes les étapes du processus de préparation de cette réunion. Cet appui est le reflet des relations très étroites qui unissent Intercoopération et l'UICN, Intercoopération étant membre de l'UICN, et l'UICN étant une des 21 organisations de fondation d'Intercoopération.

Sur ce, permettez-moi, Excellence, Mesdames, Messieurs, de vous présenter très brièvement Intercoopération à laquelle la Banque Mondiale a confié la facilitation de cette réunion. C'est une Fondation Suisse de Développement et de Coopération Internationale administrée par 21 Organisations qui représentent la communauté du développement, la société civile et le secteur privé. Elle mène ses activités dans les domaines de Gestion des Ressources naturelles, Economie rurale, Gouvernance locale et Société Civile. Dans ces trois domaines, ses activités touchent à l'Agriculture, la Foresterie et de l'Environnement, les services de crédit, ainsi que la promotion des petites et moyennes entreprises. Elle est active dans 19 pays de 4 continents (Afrique, Amérique Latine, Asie et Europe de l'Est).

Monsieur le Directeur de Cabinet,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

Il ne m'appartient naturellement pas dans ce cadre de cette allocution de bienvenue de traiter les sujets de cet évènement. Je tient tout simplement à vous tracer en quelques mots, les origines de cette réunion. En octobre 2003, par la Déclaration Ministérielle AFLEG, les gouvernements

africains se sont engagés à éliminer l'exploitation et le commerce illégaux des bois, à lutter contre la corruption, et à développer les capacités en vue de la mise en œuvre des mesures correctives. La Déclaration Ministérielle AFLEG reconnaissait entre autres la nécessité de renforcer la coopération des gouvernements, des institutions de la société civile et du secteur privé dans la définition et application des politiques et lois forestières et l'amélioration de la gouvernance.

Dans cette Déclaration, la Banque Mondiale a été invitée à financer une réunion des représentants régionaux du processus AFLEG, qui devait avoir lieu dans les six mois, afin de décider sur les étapes nécessaires au suivi de la mise en œuvre du processus.

C'est au début de cette année que la Banque Mondiale a envisagé d'organiser cette réunion mentionnée dans la Déclaration AFLEG. Elle a ainsi mandaté Intercoopération de faciliter des concertations régionales en vue de réactiver le processus. La présente réunion constitue la première concertation, elle est organisée pour les membres de la COMIFAC qui sont aussi partie de la Déclaration Ministérielle AFLEG, il s'agit de : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine.

Notons cependant que même si après la Conférence Ministérielle de Yaoundé, il y avait un certain fléchissement de l'enthousiasme, il y a eu d'autres initiatives prises pour la sensibilisation à l'AFLEG. On peut citer par exemple les ateliers organisés par l'UICN comme Agence de Facilitation de la CEFDHAC, avec l'appui de DFID. Intercoopération, en concertation avec la Banque Mondiale, a tenu compte de ces évolutions et a travaillé très étroitement avec l'UICN dans la planification de cette réunion, pour construire sur le travail déjà accompli et les résultats existants.

L'objectif spécifique de cette réunion est de proposer des actions immédiates et de moyen terme, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional, pour la mise en œuvre de la Déclaration AFLEG, en tenant compte, entre autre, des plans d'actions développés par la société civile, le secteur privé et les parlementaires dans le cadre des ateliers par l'UICN avec le financement de DFID.

Une des étapes importantes de préparation de cette réunion a été la conduite des études pour établir la situation par pays et analyser la perception du processus AFLEG. L'information qui a été recueillie sur un nombre de questions clés va alimenter les travaux des deux jours que va durer la réunion. Il s'agira donc pour la réunion, entre autres, d'améliorer et endosser les messages issus des analyses de la situation par pays, et d'atteindre un consensus sur les actions prioritaires à lancer aux niveaux national et sous-régional.

Le plan de la réunion comprend deux parties essentielles. Le premier jour sera consacré aux présentations des rapports nationaux par les consultants qui ont mené les analyses respectives. Ces présentations seront suivies par les discussions qui apporteront, nous l'espérons, des éléments qui pourront compléter et enrichir les rapports.

Le deuxième jour sera consacré aux travaux en groupes et à la restitution en plénière des résultats. A la fin les participants adopteront une déclaration finale qui comprendra entre les recommandations.

- **Monsieur le Directeur de Cabinet représentant son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Président en Exercice de la COMIFAC,**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,**
- **Monsieur le Représentant de la Banque Mondiale,**
- **Monsieur le Directeur Régionale pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales,**
- **Honorables invités,**
- **Mesdames et Messieurs les participants à la Réunion,**

Les sages disent qu'il y a deux catégories de personnes qui font avancer l'humanité vers plus de progrès : il y a la catégorie des personnes qui s'engagent, et celle des personnes qui honorent leurs engagements. L'exceptionnelle qualité des personnalités ici présentes ainsi que la détermination qui anime chacun et chacune sont la preuve que ces deux catégories sont réunies dans cette salle, ce qui augure déjà d'un travail fructueux que nous allons réaliser tous ensemble.

Je termine mon propos en exprimant l'espoir que cette réunion permettra de faire un nouveau pas pour renforcer le processus AFLEG, et créer de nouvelles opportunités de collaboration entre pays de la sous-région et leurs partenaires représentés ici.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS
FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)

Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005

CLOSING STATEMENT BY NALIN KISHOR, WORLD BANK

I would like to propose that this meeting was very successful for a number of reasons, of which I will mention three .

First, from the country presentations, we learned of several innovative and successful initiatives taking place in this region related to improving FLEG. Some examples are revision and updating of forest laws and codes, voluntary partnership agreements (under the FLEG -T initiative), strengthening of civil society and its greater participation in decision-making related to forestry ,etc. There is a need to disseminate information and a better understanding of these initiatives, both within the region and other regions , to promote a feeling of optimism and to draw inspiration from the success stories .

Second, the meeting focused on the importance of the Plan of Convergence as a solid foundation for the sustainable management of forest in the Congo Basin countries, and the participants widely agreed that AFLEG was an important initiative to help achieve the objectives articulated in the Plan of Convergence .

Third, the meeting agreed that AFLEG and FLEGT are mutually consistent approaches and their synergies should be harnessed as much as possible fulfilling the objectives of the Plan of Convergence

The Bank considers FLEG to be very important initiative terms of helping promote sustainable forest management across the world. This is illustrated by the fact that, in addition to Africa, the Bank is supporting FLEG activities in East Asia, Europe and North Asia , and in Latin America. Thus, Africa, including the Congo Basin countries, is not alone and there is a possibility to share inter-regional experiences on FLEG to help make faster progress. In the present context of the Congo Basin countries, the Bank can assist countries to develop FLEG Action Plans, consistent with the framework provided with the Plan of Convergence, and, in coordination and partnership with other donors, development agencies and regional institutions.

In closing, on behalf of the World Bank Forests Team in Washington, and behalf of Mr. Rick Emery Tsouck Iboude, the Acting Country Manager for the World Bank office in Libreville. I would like to thank Mr. James Gasana and Mr. Jean -Marie Samyn of Intercooperation for the key role in organizing this meeting. I would also like to thank all the individuals and organization that Mr. Gasana had just mentioned in his closing remarks. My heartfelt thanks to the Government of Gabon which acted as the host to the meeting, and made my own stay very pleasant. Last, but not the least, I would like to thank all the participants whose contributions were key to making this meeting a success.

Thank you.

ATELIER DE SUIVI DU PROCESSUS DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG)

Libreville, Gabon, du 13 au 14 juillet 2005

Discours de clôture de Monsieur Pierre MOUSSAVOU, Directeur de Cabinet **de S.E.M. Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature,**
Président en Exercice de la COMIFAC

Honorables Députés

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COFAMAC

Monsieur le Représentant de l' Intercoopération

Monsieur Représentant de la Banque Mondiale

Monsieur le Représentant de l'UICN

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales

Distingués invités,

Nous voici arrivés au terme des travaux de la réunion sous régionale sur le suivi du processus de l'Application des Législations Forestières et la Bonne Gouvernance en Afrique (AFLEG).

Il m'est agréable de saisir cette occasion, au nom de son Excellence Monsieur EMILE DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature, Président en Exercice de la COMIFAC empêché, pour féliciter chacun d'entre vous au regard de la qualité du travail accompli dans la sérénité et la rigueur professionnelle.

Je voudrais également remercier l'ensemble des experts qui, deux jours durant, ont bien voulu débattre, échanger les idées et partager leurs expériences et permis ainsi par leurs contributions importantes de dégager des propositions pertinentes en vue d'un meilleur suivi du processus d'Application des Législations Forestières et de la Bonne Gouvernance au niveau de notre sous région.

Mes félicitations s'adressent aussi aux différents facilitateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour le succès de ces travaux ayant conduit aux conclusions qui viennent de nous être restituées dans le communiqué final.

Ces résultats démontrent, une fois encore la volonté de nos pays de rompre avec les pratiques du passé pour se tourner résolument vers une gestion responsable de leurs écosystèmes forestiers. Ils s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la politique de conservation et de gestion durable de nos ressources naturelles engagées résolument par nos Etats dans une dynamique régionale, constamment soutenue par le Gouvernement de la République Gabonaise, conduit par Monsieur le Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence JEAN FRANCOIS NTOUTOUME EMANE, sous la Très Haute Direction de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence EL Omar BONGO ONDIMBA.

Mesdames et Messieurs les experts ;

Je voudrais vous assurer que les recommandations issues de vos travaux seront prochainement soumises à l'appréciation des Ministres de la COMIFAC.

Je puis également vous assurer que pour sa part, le Gouvernement Gabonais examinera vos recommandations avec beaucoup d'intérêt et prendra les dispositions nécessaires à leur mise en œuvre.

**Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs ;**

Avant de terminer mon propos, permettez-moi, au nom de monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la nature, Président en exercice de la COMIFAC, son Excellence Emile DOUMBA et au mien propre, réitérer mes remerciements à tous nos partenaires traditionnels, notamment, la Banque Mondiale, l'Intercoopération, l'UICN pour leur contribution active à la tenue de ces assises.

Distingués invités

Vous souhaitant d'ores et déjà un bon retour dans vos pays respectifs et en famille, je déclare clos les travaux de la réunion sous régionale sur le suivi du processus d'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique .

Vive la Coopération Internationale,
Vive la Coopération sous régionale,
Vive le Gabon,
Je vous remercie .

ELEMENTS DE GLOSSAIRE

AFLEG

En mai 1998, le G-8 a lancé un programme d'action pour les forêts, qui a ensuite amené à l'établissement d'un partenariat pour le renforcement de la législation forestière en Asie de l'est entre la banque Mondiale, le Royaume Uni, les USA et qui a débouché sur la conférence ministérielle FLEG pour l'Asie de l'Est qui s'est tenue en septembre 2001.

A la suite de cela, plusieurs Ministres d'Afrique se sont montrés intéressés dans le processus FLEG, ce qui a débouché sur la conférence ministérielle AFLEG de Yaoundé, Cameroun en octobre 2003, au cours de laquelle la déclaration AFLEG a été adoptée. Les pays qui ont participé à la conférence ministérielle AFLEG sont : Angola, Belgium, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Central African Republic, Cameroon, Canada , Republic of Congo, Cote D'Ivoire, Democratic Republic of Congo, Ethiopia, European Commission, France, Gabon, Gambia, Germany, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Italy, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mauritius, Mozambique, Namibia, Niger, Nigeria, Senegal, Seychelles, South Africa, Switzerland, Togo, Uganda, United Kingdom, United States, Zambia, Zimbabwe.

CEFDHAC

La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou processus de Brazzaville est chargé d'animer des mécanismes de concertation, d'échange et de suivi-évaluation au plan national et sous-régional. Créée en 1995 à Brazzaville, elle permet de réunir tous les acteurs du secteur forestier (politiques, administrations, secteur privé, ONG et société civile) en vue d'une gestion équitable et durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Elle constitue ainsi un cadre de compréhension des principes de gestion et de pratiques forestières durables, des enjeux politiques, économiques et sociaux.

Une structure spécialisée le REPALEAC a été créée au sein du CEFDHAC en mars 2003 à Kigali. Elle sert de réseau pour les peuples indigènes et les populations locales pour l'aménagement durable des écosystèmes forestiers.

COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est un forum pour la coopération et la prise de décision en matière d'aménagement forestier en Afrique Centrale, qui coordonne les stratégies forestières sous-régionales et supervise la mise en œuvre des instruments au niveau international.

Au terme du sommet de Yaoundé (1999), une déclaration commune en 12 résolutions a été signée et mandat fut donné aux Ministres en charge des forêts des pays respectifs de suivre sa mise en œuvre. En décembre 2000, une Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été instaurée pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Déclaration et le Plan de Convergence a été adopté.

Les statuts de la COMIFAC ont été adoptés à Yaoundé, le 28 juin 2002, lors de la 2^{ème} conférence. La COMIFAC est dotée d'un secrétariat exécutif basé à Yaoundé, relayé au niveau de chaque pays par un Forum National de conservation sur les forêts. Un forum des acteurs de la sous-région est également instauré.

Les organes de la COMIFAC sont :

- Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement; il est composé des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Membres de la COMIFAC ou leurs représentants
- Le Conseil des Ministres ; il est composé des Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement de chaque Etat Membre de la COMIFAC. Le Président en exercice du Conseil des Ministres est le Ministre en charge des Forêts du pays assurant la Présidence de la COMIFAC.

- Le Secrétariat Exécutif. Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution de la COMIFAC. A ce titre, il a pour missions: d'assurer la coordination de la mise en œuvre des activités de la COMIFAC, d'appliquer les décisions du Conseil des Ministres.

Une première conférence extraordinaire de la COMIFAC a été convoquée en mai 2004 à Yaoundé en vue de l'adoption d'un plan de convergence sous-régional actualisé.

La troisième conférence des Ministres s'est tenue en juillet 2004 à Libreville au Gabon. Elle a porté entre autre sur l'analyse du traité, le cadre juridique et institutionnel, le mécanisme de financement, le sommet des chefs d'Etat.

Une deuxième session extraordinaire des Ministres fut convoquée en septembre 2004 à Libreville pour l'adoption du traité. Au cours de cette session, le nom de la COMIFAC a été changé en « Commission des Forêts d'Afrique Centrale ».

Le financement de la COMIFAC doit être assuré en partie par les Etats (40%). Le système initialement prévu pour le financement de la COMIFAC ne garantissait pas la sécurisation des ressources financières pour le financement du plan de convergence.

Pour remédier à cette situation, les Ministres ont adopté au cours de la même session extraordinaire de Libreville en septembre 2004 à la mise en place d'un fonds régional alimenté par un pourcentage des recettes des produits forestiers et fauniques exportés. La mise en place de ce fonds nécessite toutefois une collaboration étroite avec les services du Ministère des Finances ou du budget.

FLEGT

FLEGT est la réponse apportée par l'UE au problème général de l'exploitation illicite du bois et au commerce qui y est associé. L'exploitation illicite du bois et le commerce qui en résulte sont responsables d'une dégradation environnementale à large échelle dans les pays producteurs, entraînant un appauvrissement des communautés rurales qui dépendent de la forêt pour leurs moyens d'existence. Cela coûte par ailleurs une perte de revenus annuelle estimés à €10-15 billions pour les pays producteurs.

La question de l'exploitation illégale a été abordée pour la première fois comme un sérieux problème d'ampleur internationale en 1998 au sommet du G8 des ministres des affaires étrangères « Programme d'action pour les forêts ». En avril 2002, l'UE a accueilli un atelier international pour discuter comment l'UE pourrait combattre l'exploitation illégale. Au sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg la même année, la Commission Européenne a pris l'engagement ferme de combattre l'exploitation illégale et le commerce y associé du bois. Pour concrétiser cet engagement, le Plan d'Action FLEGT a été adopté en mars 2003.

Les mesures prévues dans le plan comprennent le soutien à une meilleure gouvernance et au développement des capacités dans les pays producteurs de bois, le développement de partenariats volontaires avec les pays producteurs pour empêcher le bois illégal de pénétrer les marchés européens et des efforts pour réduire la consommation dans les pays européens du bois illégalement récolté de même que la réduction des investissements par des institutions européennes qui pourraient encourager l'exploitation illicite.

FORCOM

FORCOMS est une initiative indépendante et volontaire mise en œuvre pour le suivi des concessions forestières en Afrique Centrale.

Ce système est élaboré pour diffuser une information transparente et vérifiée concernant la conformité réglementaire des opérations dans les concessions forestières.

En offrant aux compagnies forestières progressistes la possibilité immédiate de démontrer et de faire valoir, principalement à l'attention des marchés internationaux, les progrès accomplis vers la Gestion

Durable des Forêts (GDF), le projet FORCOMS doit être considéré comme un mécanisme préparatoire au Processus FLEGT (UE). Les partenaires du développement de l'initiative FORCOMS sont sur le plan financier:

- dans la phase de conception du projet FORCOMS - BMZ, World Bank, USDA-USFS, USAID-CARPE
- dans la phase de développement du FORCOMS - USAID-CARPE.

Les partenaires techniques sont: IUCN, IFIA, WRI-GFW.

Groupe d'Etude sur la Gouvernance Forestière (FGLG)

Le Groupe d'étude sur la gouvernance forestière est une alliance d'agences indépendantes, financée par un don de l'UE, qui travaille sur les questions de gouvernance en matière forestière en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Sud. Depuis août 2003, le FGLG s'est développé comme une « alliance d'agences indépendantes qui vise à échanger les expériences et à développer les idées en matière de gouvernance forestière et qui essaye de les mettre en pratique. Constitué de plusieurs agences internationales et une série de sous-groupes dans les pays d'Afrique, le FGLG a été facilité jusque maintenant par IIED et a reçu le soutien du département pour le développement international du Royaume Uni et du gouvernement hollandais.

Des personnes intéressées au Mali, Niger, Ghana, Uganda, Mozambique, Malawi et en Afrique du Sud ont formé des sous-groupes FGLG. Dans chaque sous-groupe il y a en général 3 parties interconnectées, à savoir : un petit groupe ad-hoc d'individus branchés sur les questions de gouvernance qui se sont engagés à échanger et développer les expériences et idées en la matière ; la recherche au niveau politique dans les situations où les conditions de vie des populations et les forêts entrent en conflit parce que les populations sont marginalisées des questions relatives à la gouvernance ; et le développement de guides pratiques et d'outils pour progresser. Au niveau international, les sous-groupes échangent leurs expériences et idées au travers d'un réseau souple et par le biais de « learning events ». L'IIED en assure la facilitation. LTS international (UK) et Indufor Of (Finlande) ont joué un rôle clé et la collaboration s'est aussi établie avec Le Centre International pour la Recherche Forestière, L'Institut pour le développement outremer (ODI) et Global Witness. Le FGLG souhaite contribuer au renforcement du processus AFLEG.

NEPAD

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a été initié par certains Chefs d'Etat africains. Le NEPAD vise à éradiquer la pauvreté et à placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales. Des secteurs prioritaires de développement dont l'environnement ont été identifiés. L'Afrique a ainsi été subdivisée en 5 grandes régions, parmi lesquelles l'Afrique Centrale qui doit comme les autres régions monter et mettre en oeuvre les projets intégrateurs à caractère sous-régional. Le Plan d'Action Environnemental du NEPAD a été élaboré par la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD et l'Union Africaine, et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement Mondial. Il a été approuvé par le sommet de l'Union Africaine à Maputo en juillet 2003. L'initiative du NEPAD s'articule sur différents domaines dont de nombreux sont déjà pris en compte dans le plan de convergence.

OAB

L'OAB (Organisation Africaine du bois) est une organisation inter-africaine de coopération en matière de gestion des ressources forestières. Créée en 1974 à Bangui, elle regroupe les pays d'Afrique Centrale concernés par cette question. Son but est de permettre aux pays membres d'étudier et de coordonner les voies et moyens d'aboutir à une utilisation optimale et à une conservation de leurs ressources forestières. L'OAB s'est focalisée au cours de ces dernières années sur la mise en place d'une certification

panafricaine en développant en collaboration avec CIFOR et l'OIBT les principes, critères et indicateurs de gestion durable des forêts.

Partenariat des forêts du bassin du Congo

Le partenariat des forêts du bassin du Congo est lié à la déclaration de Yaoundé, qui engage les signataires à une coopération régionale pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la création de zones de protection transfrontalières, l'harmonisation des politiques forestières, la lutte anti-braconnage, et le développement d'approches pour la gestion durable des forêts. Le PFBC est chargé de soutenir les institutions existantes telles que la COMIFAC et son plan de convergence qui préconise la gestion durable des forêts dans la région.

Il ne s'implique pas directement dans la mise en œuvre des programmes et n'a pas de secrétariat ou de staff.

Les 29 pays membres fondateurs regroupent 3 catégories : les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. Les pays du bassin du Congo qui participent au partenariat sont le Cameroun, La République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo.

Les autres pays membres sont la Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne, le Japon, l'Afrique du Sud, le Royaume Uni, les Etats Unis d'Amérique et la Commission Européenne. Les membres des organisations intergouvernementales sont l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux, la Banque Mondiale et l'Union Mondiale pour la Conservation.

Les organisations non-gouvernementales comprennent l'Institut Jane Goodall, Conservation International, Wildlife Conservation Society, World Wildlife Fund, World Resources Institute, Forest Trends, Society of American Foresters, American Forest & Paper Association, Association Technique Internationale des Bois Tropicaux et le Centre pour la recherche Internationale forestière.

La première session de coordination s'est tenue à Paris du 21 au 23 janvier 2003 – les partenaires se sont informés mutuellement sur les activités pertinentes et ont discuté les étapes futures du partenariat. Les partenaires ont convenu que les Etats Unis d'Amérique joueraient le rôle de facilitateur du partenariat pour les deux premières années et qu'un co-facilitateur africain, situé dans le bassin du Congo, assisterait le processus. La déclaration de Yaoundé (1999) et la COMIFAC sont la fondation et le contexte de référence pour les actions menées par le partenariat dans la région.

Une deuxième réunion s'est tenue à Brazzaville du 28 au 30 juin 2004, qui s'est concentrée sur la révision du plan de convergence, l'examen du financement, des manques, mais aussi des chevauchements dans la couverture du programme. Elle a aussi encouragé le rôle de la Société Civile dans la planification et la mise en œuvre du programme.

Plan de convergence sous-régional

L'ensemble des résolutions de la déclaration de Yaoundé est traduit en termes opérationnels par le plan de convergence sous-régional.

Une version actualisée du plan de convergence, plate forme des interventions dans le domaine de la conservation et la gestion durable en Afrique Centrale a été adoptée par les Ministres lors du 1^{er} Conseil extraordinaire de la COMIFAC en mai 2004 à Yaoundé.

Ce document primordial présente, sur la base des résolutions du sommet de Yaoundé, sous la forme d'actions convergentes, la vision des Etats d'Afrique Central. Pour que ce plan puisse bénéficier du soutien total des partenaires et bailleurs de fonds, il faut un engagement au plus haut niveau des Etats de la sous-région.

Les actions prioritaires du Plan de Convergence sont : l'identification des zones prioritaires de conservation, la création de nouvelles aires protégées, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées et l'appropriation par les Etats des processus engagés dans les programmes pilotes

Traité sur la commission des forêts d'Afrique Centrale

Adopté par les Ministres au cours du 2^{ème} Conseil extraordinaire de la COMIFAC à Libreville (septembre 2004).

Pour que cet instrument juridique de portée internationale puisse entrer en vigueur, il doit être signé par les chefs d'Etat (ce qui a été fait au sommet des Chefs d'Etat de février 2005) et soumis par la suite à la ratification.

Les pays concernés sont : la République du Burundi, la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Equatoriale, la République du Rwanda, la République de Sao Tomé et Príncipe, la République du Tchad.